

Remplacer le gouvernement fédéral par une Communauté économique canadienne

L'ancien ambassadeur et aujourd'hui professeur à l'Université Laval, M. Jean-Yves Grenon, propose la mise en place d'un réseau d'institutions communes, dont un parlement qui serait doté, dès le départ, du pouvoir législatif, qui échappe encore au Parlement européen. B-8

TGV : ABB et Bombardier divergent d'opinion

ABB soutient qu'il est présentement prématuré de former un consortium aux fins d'obtenir le contrat de construction d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor, mais Bombardier pense le contraire, puisqu'il annoncera dans quelques semaines le nom des six institutions financières (trois françaises, trois canadiennes) qui ont accepté de participer à son consortium. B-4

Le Québec doit changer son image en France

Face à l'Europe, et particulièrement à la France, le Québec des affaires doit changer de discours, a déclaré M. Jean Boissonnat, directeur général et directeur des rédactions du groupe français Expansion, à notre chroniqueur Jean-Pierre Nicaise. B-2

Les achats de l'État en informatique, une affaire de multinationales

Robert Dutrisac

EN 1987, le gouvernement du Québec troquait sa politique d'achat chez-nous en matière d'informatique contre le partenariat économique. En autant qu'elles s'engagent à investir au Québec, les multinationales étrangères seraient traitées sur le même pied que les compagnies québécoises et auraient pleinement accès au vaste marché public. Aujourd'hui, le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie fait un bilan positif de cette politique : plus de 600 millions \$ d'investissements ou d'engagements de 1987 à 1993. Mais des voix discordant.

En promettant de dépenser 600 millions \$ au Québec, les multinationales étrangères ont obtenu un accès illimité au marché public du gouvernement québécois. Mais déjà, quelques compagnies ne respectent pas leurs engagements.



L'usine d'IBM à Bromont : un bel exemple de développement technologique favorisé par une multinationale.

tes se font entendre : certaines compagnies québécoises en informatique pointent du doigt les moutons noirs, les multinationales qui n'ont pas respecté leurs engagements et qui demeurent les fournisseurs du gouvernement. Ces PME dénoncent aussi la résistance qu'oppose l'appareil étatique aux produits informatiques québécois.

La politique d'achat du gouvernement du Québec en ce qui a trait à l'informatique, déclinée sous le vocable de technologie de l'information, se distingue de celle qui touche les autres biens. Plutôt que de favoriser les produits qui ont un fort contenu québécois comme c'était le cas avant 1987, on exige maintenant d'un fabricant, qui souhaite faire affaire avec le gouvernement, qu'il s'engage à investir ici une forte partie des ventes qu'ils réalisent au Québec.

Le calcul de ces engagements est complexe. Au ministère de l'Industrie et du Commerce, on dit de cette formule qu'elle est confidentielle. Mais le secret est mal gardé. Résumons : un fabricant qui est reconnu « fournisseur qualifié » du gouvernement s'est engagé en principe à investir ici quelque 70 % du chiffre d'affaires qu'il recueille au Québec. Toutefois, certaines dépenses valent davantage que d'autres : dans ce calcul, 1 \$ consenti à la recherche-développement vaut en fait 3 \$ tandis que 1 \$ investi dans le bureau de vente de la compagnie ne vaut que 1 \$.

Une multinationale informatique qui réalise un chiffre d'affaires annuel de 100 millions \$ au Québec (provenant tant du gouvernement que de sa clientèle privée), par exemple, doit ainsi s'engager à dépenser localement quelque 70 millions \$

par année, ajustés à la baisse en fonction de ses efforts en recherche-développement. C'est le grand principe. Cependant, la valeur et l'étalement de l'engagement du partenaire économique est négociable.

Le responsable de l'application de cette politique au MICT, M. Georges Corriveau, souligne le principal mérite du partenariat économique : « Il nous nous a permis de développer des relations avec des leaders des technologies de l'information. Au début, nous travaillions avec le vendeur à Québec. Puis nous sommes passés à Toronto. Et maintenant, nous discutons avec des gens de New York ou de Tokyo. »

De ces engagements de 600 millions \$, le tiers a été, à ce jour, réalisé. Le MICT évalue à 183 millions \$ les dépenses du gouvernement en matériel informatique et en logiciels

en 89-90, sur un marché global au Québec de 2 milliards \$. Bien que la balance commerciale du Québec dans ce domaine soit nettement déficitaire (-1,2 milliard \$), les compagnies en informatique établies au Québec, qu'elles soient étrangères ou non, dépensent autant qu'elles vendent ici.

Sous l'ancienne politique favorisant le contenu québécois, il était difficile de convaincre les grands fabricants de faire un produit strictement québécois, indique M. Corriveau. D'ailleurs, les pièces qui composent un ordinateur d'un grand fabricant proviennent de plusieurs usines, souvent de plusieurs pays. « La force du partenariat, c'est qu'il est bien adapté à la nouvelle réalité industrielle », fait-il valoir.

On dénombre une vingtaine de multinationales étrangères qui four-

nissent le gouvernement. Le ministère des Communications ne compte pas la part des achats du gouvernement que ces sociétés accaparent justement parce qu'elles sont considérées comme des entreprises québécoises. Tout indique cependant que cette part est énorme. Dans un rapport récent, le gouvernement fédéral estimait, quant à lui, que 98 % de ses achats en informatique étaient faits auprès de multinationales étrangères. La situation n'est pas différente à Québec.

Dans ce peloton de multinationales, on retrouve évidemment IBM qui, avant même l'application de cette politique, a investi massivement au Québec. Mais il y a d'autres joueurs dont les engagements sont récents. Digital inaugure vendredi prochain son rutilant centre de recherche à Hull. Apple s'est engagée à investir ici 58 millions \$. Sun Microsystems a promis de créer un centre de recherche, AT&T également.

Mais certaines multinationales se font tirer l'oreille. Selon nos sources, Hewlett-Packard, qui réalise des ventes de quelque 80 millions \$, n'a tenu sa promesse d'investir plus de 30 millions \$ au Québec. À lui seul, le gouvernement achète chaque année, en matériel Hewlett-Packard, pour à peu près cette somme.

Or le gouvernement a retiré à cette entreprise californienne son statut de fournisseur qualifié à la fin de 1988. Hewlett-Packard se voyait exclue du marché public québécois. Pas pour longtemps cependant : quelques mois plus tard, sur la foi d'autres promesses, la compagnie redevenait partenaire économique. Le purgatoire n'aura pas duré. Le MICT n'a évidemment pas confirmé cette information.

Du côté des fabricants de logiciels, la situation est encore plus délicate parce qu'il s'agit de compagnies plus petites. M. Corriveau admettait : « Le logiciel, c'est la prochaine frontière. »

Autre cas que le ministère n'a pas confirmé, celui de la compagnie américaine Autodesk qui fabrique un logiciel destiné aux ingénieurs, appelé Autocad. Hydro-Québec a fait l'acquisition de plusieurs milliers de ces logiciels, une dépense de plusieurs dizaines de millions. La société d'État a même aidé Autodesk à devenir un fournisseur qualifié. Or

Voir page B-2 : Informatique

ANALYSE

L'insidieuse récession

Jean-Pierre Legault

LE SCÉNARIO se répète. En septembre 1980, le ministre fédéral des Finances d'alors, Allan MacEachen, affirmait que la récession tirait à sa fin et qu'une reprise de l'économie surviendrait dès le début de l'année suivante. On connaît la suite.

Le 10 octobre dernier, l'actuel ministre des Finances, Michael Wilson, refusait de parler de récession au pays. « Qu'est-ce qu'une récession ? » a-t-il demandé, reconnaissant comme « phénomène sain et normal » le ralentissement de l'économie.

Il aura fallu quelques trimestres de stagnation pour que les autorités gouvernementales acceptent, du bout des lèvres, sur un ton doux-amer, de prononcer le mot honni. Les milieux financiers, eux, ont été plus rapides après avoir soutenu longtemps qu'une récession était improbable.

C'était peut-être trop simple. Il suffisait pourtant de se promener sur la rue Wellington ou dans certains quartiers de Pointe-aux-Trembles, ou encore rue Laurier, aux Cours Mont-Royal ou rue Saint-Denis pour constater le nombre élevé de petits commerces qui avaient dû fermer boutique. Ce que les experts qualifiaient de fort ralentissement économique était déjà, dans le « Mont-réal profond », une récession.

Et les prévisionnistes y vont maintenant de leurs plus belles trouvailles : la récession sera de courte durée. Aucune comparaison possible entre la situation actuelle et celle — très dure — des années 1981-82. Il s'agit d'un phénomène qui ne touche que l'Amérique du Nord. Il suffirait d'abaisser les taux d'intérêt. ...

Cette fois toutefois — enseignements de l'Histoire oblige — quelques analystes et économistes sont prudents et rappellent que les scénarios envisagés sont concoctés à partir de postulats qui pourraient changer rapidement pour peu que la crise du Golfe dure, que les pays de l'Est aient la vie plus difficile que prévu, qu'un des événements fortuits vienne perturber la marche du secteur de la finance internationale ou que la récession ne s'avère contagieuse et gagne l'Europe et l'Asie. La prudence pourrait s'avérer fondée.

Les économistes constatent qu'il y a récession lorsque l'économie y est déjà engagée et personne ne peut prévoir quand on en sort. Le contexte actuel est certes fort différent de celui qui prévalait au début de la dernière décennie, mais cela n'augure pas d'une sortie facile de la stagnation au plan économique, mais laisse plutôt planer une foule d'inconnus dans le ciel économique international qui pourrait bien s'assombrir rapidement.

Il ne s'agit plus maintenant de tergiverser pour savoir si la récession qui frappe le Canada a été provoquée par les politiques monétaires et budgétaires du fédéral. Rappelons seulement sur ce plan que la croissance économique américaine, de 3,4 % en 1988, est chutée à 1,8 % l'an dernier et, à ce jour en 1990, elle est d'environ 1 %.

L'environnement économique mondial a radicalement changé depuis une décennie et l'incertitude est grande. On se souvient encore du krach boursier de 1987 que personne n'avait vu venir dans les milieux concernés. Sur le strict plan financier, la globalisation a été galopante. De nouveaux instruments sont apparus, ajoutant à la complexité de l'interdépendance des économies. On n'a qu'à penser aux contrats à terme maintenant partout présents. Un dérapage et la tempête fera boue de neige.

Le ralentissement mondial survient alors que le capital disponible se raréfie. Personne ne peut encore mesurer les conséquences de ce phénomène, au moment où les besoins augmentent à un rythme effolant. Si le Japon — qui, comme l'Allemagne se désengage de l'Amérique du Nord — poursuit le rapatriement de ses capitaux à des fins d'investissements domestiques, les grands pays industrialisés friands de placements étrangers en souffriront durement.

La récession des années 1980 avait donné lieu à un « assainissement » de l'industrie. Fusions, acquisitions et faillites ont été nombreuses. Aujourd'hui, les bonnes aubaines sont plus que rares et les « acheteurs » d'antan n'ont plus les moyens de s'adonner à leur passion. Pour peu que la récession actuelle soit ou sévère ou durable, nombre d'entreprises à la santé financière fragile devront fermer.

À ce chapitre, le Québec est dans une situation précaire. À cause de sa structure industrielle particulière, le ralentissement peut s'y avérer dra-

Voir page B-4 : récession

Prague, la vitrine du Québec pour les pays de l'Est

Claude Turcotte

LE RIDEAU de fer est tombé, mais il reste beaucoup de travail à faire pour rétablir des liens tout à fait normaux entre l'Est et l'Ouest; la tâche la plus urgente est de réanimer les économies de tous ces pays, ce à quoi le Québec cherche ardemment à contribuer. À part des pays et régions où le Québec a déjà pignon sur rue, il n'y a pas pour le moment d'endroits dans le monde qui fassent l'objet d'autant d'attentions de la part du ministère des Affaires internationales que les pays de l'Est. Tous ses efforts de développement portent sur cette partie de l'Europe. Plusieurs entreprises privées et le mouvement coopératif manifestent également un grand intérêt pour cet important territoire qui ouvre ses portes.

Mais, de la Pologne à la Roumanie, sans oublier la Hongrie, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et même la Russie, à quel endroit faut-il d'abord débarquer ? Étant donné les besoins énormes dans chacun de ces pays et probablement aussi les susceptibilités possibles entre ces peuples qui se voient depuis des siècles, le choix d'un point d'atterrissage devient donc une opération diplomatique délicate, sans pour autant négliger les considérations de stratégie et d'efficacité.

Pour diverses raisons, le gouvernement du Québec a choisi de s'installer en premier lieu à Prague, capitale de la Tchécoslovaquie. On n'y ouvrira pas une Délégation générale selon la coutume, mais on inaugurerait une nouvelle formule, celle d'une maison ou d'un centre québécois du commerce. « Ce sera un endroit pour montrer nos produits et nos services et il assurera presque entièrement son autofinancement, puisqu'on y louera des espaces à des compagnies privées désireuses de faire des transactions dans ce pays »,

explique M. John Ciaccia, ministre des Affaires extérieures.

L'édifice est d'ailleurs tout trouvé, au cœur de la ville. Il fut offert au Québec par les autorités municipales de Prague lors de la visite, en mai dernier, d'une mission dirigée par M. Ciaccia. Le gouvernement québécois n'a pas pu encore prendre possession de cette maison pour des complications de titres de propriété. L'immeuble, devenu propriété de l'État tchécoslovaque en 1945 avec l'imposition du régime communiste, a quand même un fond de propriété privée d'avant 1945 qui serait encore valide; il faut donc clarifier tout cela avant de le « privatiser » et de le remettre aux Québécois.

En attendant le règlement de ce problème, on a formé à Québec, au ministère des Affaires internationales, une équipe pour coordonner les relations avec les pays de l'Est. Un comité en particulier a le mandat de voir à l'exécution de l'entente signée par les premiers ministres Robert Bourassa et Marian Calfa. Des structures et des mécanismes doivent être proposés aux deux chefs de gouvernement au début de 1991, en vue de mettre sur pied des programmes de coopération et d'échanges dans une dizaine de secteurs, dont les pâtes et papiers, l'énergie, les télécommunications, l'informatique, l'agroalimentaire, etc. Un autre comité s'occupe de la Roumanie où certaines initiatives privées ont déjà été prises, entre autres par Cascades et Hydro Québec International.

« Nous commençons par Prague avec notre vitrine; si la réponse est favorable nous pourrions alors accélérer l'ouverture de centres de commerce ailleurs », avance le ministre sans se compromettre en aucune façon. Pour l'heure, les échanges commerciaux sont minces avec tous ces pays. Si ce concept connaît du succès, on pourra l'appliquer ailleurs. En fait, par cette offensive tout de même très polie, le gouvernement du

Québec vise des résultats à moyen et long terme.

Par ailleurs, aux fins des services de l'immigration, le Québec a installé un représentant à Vienne en Autriche, où les gens des pays de l'Est peuvent se rendre assez facilement. Avant l'éclatement du rideau de fer, le Québec maintenait le contact avec ces pays à partir de Stockholm en Suède.

L'approche nouvelle s'applique aussi à la République de Russie avec laquelle le Québec a signé une entente de coopération en 1988. Il n'est pas question d'ouvrir un centre de commerce à Moscou maintenant; une mission de gens d'affaires y fut envoyée l'été dernier pour discuter d'équipements forestiers, de restauration, de communications et de transferts de technologie. Le mois prochain une autre mission se rendra en Pologne et en Hongrie.

En réalité, tous les pays développés et leurs équivalents orientaux, tels le Japon et la Corée, prennent d'assaut maintenant les pays de l'Est. Dans cette bousculade, le Québec se sent en bonne position, parce que son économie est d'une taille comparable à celle de chacun de ces pays. Le Québec a aussi une économie plus ou moins mixte, avec des interventions privées et étatiques, sans oublier le secteur coopératif. M. Ciaccia est convaincu que ces pays s'engagent d'ores et déjà dans une sorte de révolution qui pourra se comparer grandement à la révolution tranquille qui a presque fait passer le Québec du Moyen-Âge au XX^e siècle. Pour toutes ces raisons, il y a des affinités certaines, sans oublier la langue française qui a toujours une grande vogue dans des pays comme la Roumanie et la Pologne.

Outre l'action du gouvernement, il y a le Mouvement Desjardins qui offre un bel exemple de cette compatibilité par l'action de l'une de ses institutions vouée exclusivement à



Grâce à la courtoisie des autorités municipales, le Québec pourra bientôt donner un aperçu de lui-même dans ce beau quartier de Prague.

des interventions internationales. On l'appelle la Société de développement international Desjardins (SDID). Elle avait jusqu'ici une présence surtout dans les pays du tiers monde. On la retrouve maintenant de plus en plus en Pologne. Elle a déjà participé à deux missions dans ce pays, une première avec le ministre fédéral Don Mazankowski et la deuxième par elle-même, il y a à peine un mois, « afin de préciser ses intuitions », selon l'expression de

M. Ghislain Paradis, vice-président et directeur-général de la SDID.

Comme les immeubles de Prague, les coopératives de Pologne furent à toutes fins utiles étiées en 1945, tout en conservant une enveloppe de coopération. Avant la guerre, la Pologne avait subi les mêmes influences allemandes que le Mouvement Desjardins ici, si bien que « la base a continué de parler le langage coopératif », même en se voyant imposer

Voir page B-4 : Québec

LA VIE ECONOMIQUE



Association des
médecins de
langue française
du Canada



Dr Victor Bardagi

L'Association des médecins de langue française du Canada a le plaisir d'annoncer que le Dr Victor Bardagi, de Montréal, présidera les activités de l'organisme pour les deux prochaines années (1990-1992). Il succède au Dr Wilhelm B. Pellemans.

Docteur en médecine de l'Université de Montréal et membre actif de l'Hôpital Fleury de Montréal, le Dr Bardagi fut membre du conseil de direction de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec de 1972 à 1976 et est membre du conseil d'administration de la Corporation professionnelle des médecins du Québec depuis 1978, dont il assume la vice-présidence depuis 1987. Le Dr Bardagi est également membre de plusieurs sociétés scientifiques nationales et internationales.

L'AMLFC compte des milliers de membres dans de nombreux pays francophones. Elle a pour objectif de faire la promotion de la médecine d'expression française et publie notamment la prestigieuse revue scientifique, *L'Union médicale du Canada*, distribuée dans plus de soixante pays.

JOLI-COEUR, LACASSE
SIMARD, NORMAND
ET ASSOCIÉS
A V O C A T S



Joli-Cœur, Lacasse, Simard, Normand et associés est un cabinet d'avocats en pleine expansion, qui œuvre principalement en droit des affaires, du travail, de la famille, en droit administratif et en contentieux civil. Il agit également comme agent de marques de commerce.

Le cabinet est heureux d'annoncer que Me Renée-Claude Bélanger¹, Me Pierre Caouette² et Me Marie-Josée Lortie³ se sont récemment joints à l'étude.

Me Renée-Claude Bélanger se consacre au droit du travail. Diplômée en droit de l'Université Laval, elle compte plusieurs années d'expérience à la CSST.

Me Pierre Caouette œuvre également en droit du travail. Diplômé en droit des universités Laval et Western (Ontario), il est de plus détenteur d'un baccalauréat en relations industrielles.

Me Marie-Josée Lortie possède une vaste expérience en droit des affaires, particulièrement dans le domaine des valeurs mobilières. Elle est diplômée en droit de l'Université Laval.

Québec
2635, boul. Hochelaga (Place de la Cité)
Bureau 960, Ste-Foy (Québec) G1V 4W2
Tél. (418) 634-0550 - Télécopieur (418) 634-0566
Trois-Rivières
197, rue Bonaventure, C.P. 1179
Trois-Rivières (Québec) G9A 5K8
Tél. (819) 379-4331 - Télécopieur (819) 379-3624

François Barbeau
Renée-Claude Bélanger
Alain Bolduc
Louis Brunelle
Jacques Cantin
Pierre Caouette
Pierre Côté
André Desjardins
Jean-François Drolet
Chantal Dussault
Jean Fortier
Chantal Gosselin
Denis Jobin
André Joli-Cœur
Alphonse Lacasse
Gérald Laprise
Gilles Legris
Louise Lévesque
Marie-Josée Lortie
Bernard Marceau
Gabrielle De K. Marceau
Louis Masson
Gaetan Mathieu
Paul Michaud
Michel Miller
Jean L. Normand
Michel Paradis
Pierre Pettitclerc
Christian Racicot
Lucie Rodrigue
Marc St-Pierre
Clément Samson
François-Xavier Simard Jr
Nathalie Vaillant

PUBLICITÉ / MARKETING

Le Québec doit changer son image en France

Jean-Pierre Nicaise

Collaboration spéciale

FACE à l'Europe, et particulièrement à la France, le Québec des affaires doit changer de discours. C'est, pour l'essentiel, ce qui ressort de l'entrevue téléphonique que vient d'accorder au DEVOIR M. Jean Boissonnat, directeur général et directeur des rédactions du groupe français Expansion.

Le magazine *Expansion*, avec un tirage de 180 000 exemplaires, est le premier magazine économique français. Le groupe édite également trois autres magazines : *La Vie française* (finances), *L'Entreprise* (PME), *Architecture d'aujourd'hui* (leader européen dans son domaine) et *Haute Finance* destiné aux opérateurs financiers.

Le groupe — 700 employés, 270 millions \$ de chiffre d'affaires annuel — publie aussi deux quotidiens : *La Tribune de l'Expansion*, 60 000 exemplaires, et *L'AGEFI* qui s'adresse aux opérateurs financiers. Quant à Jean Boissonnat, il est également éditorialiste dans des quotidiens de la presse générale et à Europe 1.

L'Amérique du nord est en pleine turbulence. Le dollar dégringole. Le Japon et les petits dragons consolident leurs positions. L'Europe bouillonne. Et nous, et nous ! Nous ? On est en train de se faire globalement larguer, pour employer ce langage de marins qu'on affectionne. Micros fermés, calepins rangés, les gens d'affaires que je rencontre, comme certaines autorités gouvernementales, en conviennent sans hésiter. Alors ?

D'abord, aux Européens et certes aux Français, depuis vingt ans, au

moins, nous faisons miroiter un Québec « porte d'entrée de l'Amérique du Nord ». Jean Boissonnat estime « qu'aujourd'hui, vous ne pouvez plus, me semble-t-il, tirer partie d'une sorte de proximité culturelle pour faire valoir aux Français supposés craintifs, qu'en commençant par chez vous, ce serait plus facile de conquérir l'Amérique. Les Français, moins craintifs ou plus naïfs, pensent qu'ils sont en état d'attaquer le marché américain directement, surtout avec un dollar très bas ».

Jean Boissonnat croit que le Canada et donc le Québec « souffre actuellement, en Europe, de la dégradation de l'ensemble de l'image de l'Amérique du Nord. Pour les Européens, l'Amérique du Nord, dans son ensemble, va traverser une sorte de purge qui va être douloureuse pour les populations, qui va être perturbatrice notamment dans le domaine financier, avec un système bancaire très fragile, très vulnérable. De ce point de vue, la proximité géographique et économique du Québec fait qu'on vous situe dans la zone des turbulences. Aujourd'hui, vu d'Europe et pas seulement de France, l'Amérique du Nord est une zone de turbulences financières et économiques, qui va traverser au moins deux années difficiles et peut-être davantage. Ça affecte donc l'image de l'économie canadienne, par reflet de ce qui se passe aux États-Unis, plus que par connaissance ou par critique spécifique de votre économie ».

Tout aussi inquiétant, l'idée que de plus en plus de Français et d'Européens considèrent, à la rigueur, le Québec plus comme un centre de distribution que de production. « C'est probablement vrai, estime M. Boissonnat, pour le Québec, plus vrai pour le Canada alors qu'aux États-Unis, les Français investissent pour avoir des centres de production. L'idée que le relais par le Canada peut permettre de distribuer sur l'ensemble de l'Amérique du Nord est certainement une idée qui est aujourd'hui plus répandue, alors qu'aux États-Unis c'est plutôt l'idée de prendre le contrôle d'un centre de production afin de s'installer dans les circuits de distribution ».

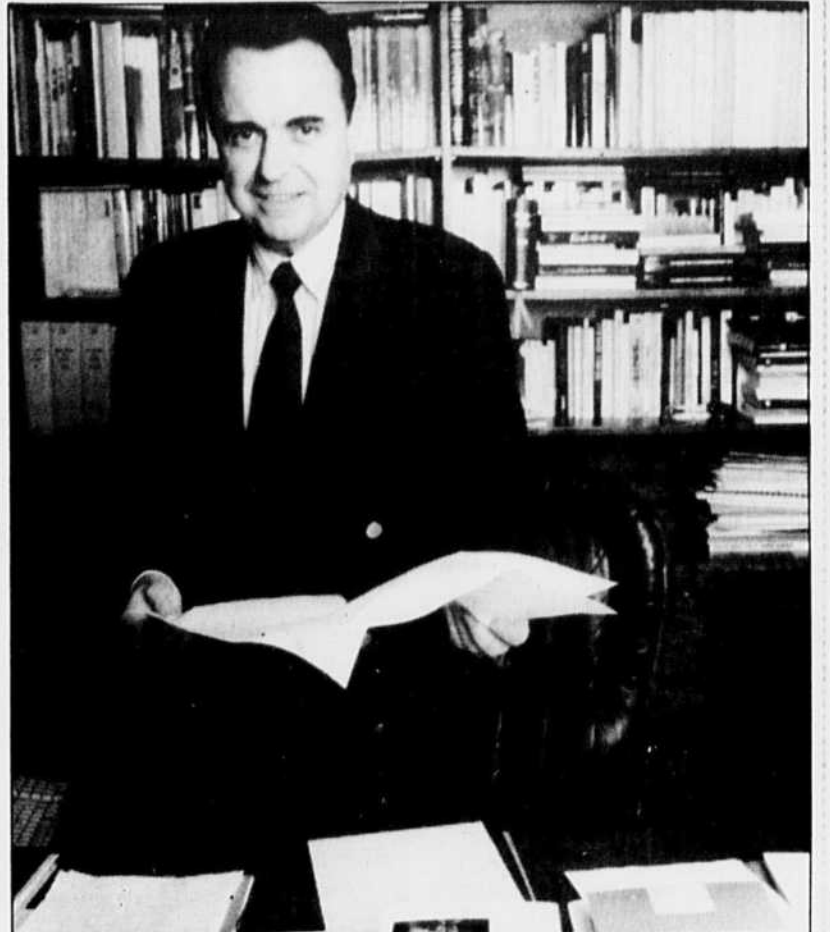
Que faire ? « Les PME françaises, surtout moyennes, découvrent le marché international et peut-être y aurait-il lieu de renforcer les liens, et là la communauté culturelle joue un

rôle important pour des entreprises qui n'ont pas les moyens d'aller sur les très grands marchés, mais qui peuvent trouver sur des marchés spécifiques ou assez pointus des possibilités d'associations : domaines de l'informatique, domaines très pointus de l'industrie, des copieurs spécifiques, des matériaux très spécialisés, en matière médicale par exemple. Bref, des entreprises qui n'ont peut-être pas encore aujourd'hui d'intermédiaires suffisamment efficaces simplement pour se connaître ».

Jean Boissonnat voit également le développement d'une autre piste. « Il y a des liens possibles, qui d'ailleurs existent quand on voit par exemple des puissances financières québécoises comme le groupe Desmarais s'intéresser à l'Europe. D'une certaine manière, le Québec, ou le Canada en général, vont tisser de nouveaux liens avec le vieux continent en s'y intéressant pour leurs propres placements. Ce ne sont donc plus les gens qui nous font signe — venez chez nous, vous allez apprendre l'Amérique — mais des Québécois qui font affaire en Amérique et qui tissent des liens financiers ou industriels avec des firmes françaises et qui auront des retours. Autrement dit, les Européens s'intéresseront au Canada à la faveur de ces liens, un processus très différent de celui d'il y a quinze ans ».

Globalement, l'image de nos produits est-elle mauvaise ? « Non, pense Jean Boissonnat, ce qui se produit au Québec ne donne pas l'image d'une production de qualité secondaire, autrement dit, vous bénéficiez de l'aura de la production d'Amérique du Nord. Il n'y a pas d'handicap d'image, sans que l'on puisse polariser sur une réussite spectaculaire qui servirait de locomotive. En général, vous bénéficiez d'une image de technologie de niveau compétitif et n'êtes pas considéré comme une économie de second rang par rapport aux États-Unis qui seraient au premier rang. On parle là de niveau de technicité et de compétitivité, et non bien sûr de volume ».

La chute du dollar américain est importante : de 10,50 FF en janvier 1985 à 5 FF aujourd'hui. « À Paris, on pense qu'il va continuer de baisser, nous dit Jean Boissonnat. C'est vraisemblable, les taux d'intérêt américains sont en valeur réelle les plus



M. Jean Boissonnat, directeur général et directeur des rédactions du groupe français Expansion.

bas du monde parmi les grands pays. Les Français s'en inquiètent plus que les Allemands, qui sont tout à fait satisfaits de cette baisse, la revalorisation du mark étant pour eux une manière de lutter contre l'inflation. Les Français s'inquiètent de cette baisse qui donne sur-compétitivité aux produits américains sur le marché mondial, et peut donc gêner l'équilibre de nos comptes extérieurs. Les industriels français commencent à sentir, sur certains marchés, les biens intermédiaires, les grands intermédiaires chimiques, la morsure de la concurrence américaine, même si dans l'immédiat cette baisse nous arrange puisqu'elle atténue la facture pétrolière. Quant au Québec, évidemment, avec le niveau du dollar, vous n'êtes pas cher. Ça veut dire que vous êtes des concurrents sérieux dans certains domaines ».

L'Europe de l'Est. « Elle a redonné un espoir aux Européens en général. L'Europe qui pensait être un peu marginalisée à la fin du siècle, elle va avoir des problèmes à résoudre, sur le plan social (le chômage va plus que doubler), sur le plan financier (alourdissement des impôts, fragilité de la monnaie). Alors je crois que les chocs dans l'économie allemande sont encore devant nous, que nous avons traversé la période la plus facile, mais qu'après ces chocs, l'Allemagne sera certainement un partenaire très puissant, et c'est la raison pour laquelle la France pousse l'unité monétaire, car l'on préfère faire l'unité quand l'Allemagne a des difficultés que d'attendre qu'elle les ait résolues ».

Jean Boissonnat est l'un des con-

férenciers invités par la Chambre de commerce du Québec à l'occasion de la Foire du commerce et des industries (FOCIQ 90), qui se tiendra au Stade Olympique du 15 au 18 novembre prochains.

Quand à cette chronique, elle se transportera en Europe et bien sûr à Paris tout le long du mois de janvier, afin de tenter de mieux cerner l'image que nous offrons aux Européens, comme de préciser bien concrètement les pistes et les opportunités qui peuvent s'ouvrir aux PME québécoises en Europe.

◆ Informatique

cette compagnie n'aurait aucune intention d'investir au Québec et elle en aurait informé le ministère dans une lettre. En outre, il existe deux solutions de rechange, des logiciels conçus au Québec : Sysgraph et Serbi.

Le responsable des achats informatiques chez Hydro-Québec, M. Pierre Chénave, défend ce choix. « C'est la norme nord-américaine. C'est pourquoi nous avons mis de la pression sur Autodesk pour qu'elle devienne partenaire économique ».

Certains fabricants ressortent amers de leur relations commerciales avec le gouvernement. C'est le cas de M. Hao Nguyen, président de Sweet Electronics, un fabricant de micro-ordinateurs (des appareils bien cotés par le gouvernement, d'ailleurs), de Ville Saint-Laurent. Selon lui, les acheteurs du gouvernement ou d'Hydro-Québec « font des détours pour acheter ailleurs qu'au Québec », ce qui procède d'un complexe d'infériorité. « Nous déconseillons à n'importe quelle compagnie québécoise de transiger avec le gouvernement. C'est un marché dangereux ». L'alternative : « vendre aux Américains ou aux Ontariens d'abord et revenir pour être accueilli en champion ».

Créée en juin dernier, l'Association des producteurs et éditeurs de logiciels du Québec demande au gouvernement d'instaurer une procédure d'évaluation de logiciels, de façon à ce que les logiciels québécois puissent se faire valoir face à leurs pendants américains.

Mme Monique Charbonneau, directrice générale des technologies de l'information du ministère des Communications, doute que de telles évaluations soient très utiles. Elle admet toutefois qu'il y avait très peu de dialogue entre le gouvernement et les compagnies (d'informatique), mais que cette situation s'était améliorée cette année. « Le gouvernement est toujours prêt à examiner un produit en fonction de ses besoins. Mais il ne peut pas tous les logiciels produits au Québec », souligne-t-elle.

ENAP

LE CARREFOUR UNIVERSITAIRE
DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT OFFERTES À MONTRÉAL EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1990

Le tableau de bord de gestion	27-28-29 novembre
Comment interpréter les états financiers du secteur privé	29 novembre
Service d'appréciation par simulation (APS)	4-5-6 décembre
Gérer la diversité	5-6-7 décembre

Renseignements et formulaire d'inscription :
Carole Fréjeau (514) 522-3641
Direction de l'enseignement et de la recherche
1,001 est, rue Sherbrooke, Suite 300, Montréal, Qué. H2L 4Z1



Université du Québec
École nationale d'administration publique

CIIT INC. DIVIDENDES

Avis est par les présentes donné qu'un dividende de 1,25 \$ l'action sur les actions privilégiées en circulation et un dividende de 0,125 \$ l'action sur les actions ordinaires en circulation de CIIT Inc. ont été déclarés, les deux payables le 1er décembre 1990 aux actionnaires concernés qui sont inscrits le 15 novembre 1990.

Le secrétaire,
V.M. HENDERSON
Montréal (Québec)
le 3 novembre 1990

L'atout. Le coût.



350.00 \$*
de rabais

- Le Panafax UF-170 de Panasonic vous donne des avantages imbattables. Tout comme son prix.
- Sa mémoire est presque deux fois plus volumineuse que celle d'autres télécopieurs de prix équivalent.

- Vous obtenez des caractéristiques remarquables, comme la transmission en 12 secondes, l'impression haute définition et la composition automatique de 100 numéros pré-enregistrés.
- Sans parler de la meilleure performance de toute l'industrie en matière de fiabilité.

• Vous avez également le choix parmi une gamme complète de télécopieurs Panafax.

Panafax
de Panasonic

Le souci de la perfection

audi AUDI
ÉLECTRONIQUE

L'AUTRE COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE

(514) 335-5533

* sur le prix suggéré du manufacturier

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645

numéro sans frais.....1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal.....	(514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec.....	(418) 845-2080
Extérieur — indicatif 514.....	1-800-361-6059
indicatif 418.....	1-800-463-4747
indicatif 819.....	1-800-361-5699
indicatif 613.....	1-800-361-5699

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délais d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: Q-89-07072-5
Cette demande remplace celle publiée dans Le Devoir du 8 juillet 1989
GÉRALD CHOUINARD & AL EN SOCIÉTÉ
(Services d'Autobus Cyr & Chouinard Enr.)
483, route 132
Ste-Germaine-de-l'Anse-aux-Gascons (Bonaventure) G0C 1P0
Proc.: Me Marc M. Delage
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
Autorisation: Newpor, Pabos-Mills
Clientèle: Groupes de personnes exclusivement
Catégories d'autobus: 2 et 5
Durée: 5 ans
CONDITIONS ET RESTRICTIONS
L'utilisation des véhicules de catégorie 2 est restreint à des véhicules scolaires construits sur un châssis d'autobus scolaire dont le moteur ne fait pas sailli.

No: Q-90-02955-3
AUTOBUS L.P.R. INC.
10272, boul. des Hérités
Shawinigan (Québec) G9N 4Y4
SUPPRESSION TOTALE DE SERVICE
3-Q-000, 758-005A
TRANSPORT INTERURBAIN
Autorisation: De Shawinigan à Lac-Aux-Sables et retour
Catégorie d'autobus: 1, 5, 6
Durée: 19-12-90
Affichage du 20-09-90 au 30-09-90

No: Q-90-02960-3
AUTOCAR VICTO INC.
81, avenue Gaudette
Victoriaville (Québec) G6P 2L9
Proc.: Me François Perreault
TRANSPORT NOLISÉ
Autorisation: St-Félix-de-Kingsey, St-Lucien, St-Georges de Windsor, Wottonville, St-Camille, Nobertville, Ste-Élizabeth-de-Warwick
Clientèle: Groupes de personnes exclusivement
Catégorie d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5, 6
Durée: 5 ans

No: Q-90-02966-0
Autobus Boulet & Fils Inc.
975, Boul. Smith Sud
Thetford-Mines (Québec) G6G 6K6
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PERMIS
O-Q-000405-001A
TRANSPORT NOLISÉ
Autorisation: Rivière-Blanche
Catégorie de véhicules: 5 et 6
Clientèle: Groupe de personnes Rivière-Blanche
DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS
O-Q-000405-001A
TRANSPORT NOLISÉ
Autorisation: Rivière-Blanche afin d'y ajouter la municipalité de Thetford-Mines
Catégorie de véhicules: 5 et 6
Conditions et restrictions:
Groupes sportifs seulement
Entre Rivière-Blanche et Thetford-Mines.

LOCATION

Délais d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-90-05321-1
LES AUTOMOBILES G. BILODEAU INC.
2427, Route 202
Dunham, Qc
J0E 1M0
Proc.: Parenteau, Coulombe & Ass.
DEMANDE DE PERMIS
Location à court et long termes de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes, tracteurs, remorques et semi-remorques, de la place d'affaires suivante:
1546, rue Principale
Granby, Québec
J2G 8C8

No: Q-90-02912-4
2751-1229 Québec inc.
(Auto Extra Enr.)
1795, Avenue du Pont Sud
Alma (Québec) G8B 6N3
Proc.: Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet & Ass.
PERMIS
de location à court terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes.
AU: 1795, Avenue du Pont Sud
Alma (Québec) G8B 6N3

No: Q-90-02915-7
LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC.
2300, rue Bellefeuille
Trois-Rivières (Québec) G9A 3Y9
PERMIS
de location à court et long terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes.
AU: 1800, Descoteaux
St-Géorgie (Québec) G0X 2T0

No: Q-90-02916-5
LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC.
2300, rue Bellefeuille
Trois-Rivières (Québec) G9A 3Y9
PERMIS
de location à court terme de camions, camionnettes, fourgons, fourgonnettes.
AU: 130, rue Notre-Dame
Repentigny (Québec) J6A 2P3

No: Q-90-02917-3
LAVIOLETTE AUTO LOCATION INC.
2300, rue Bellefeuille
Trois-Rivières (Québec) G9A 3Y9
PERMIS
de location à court et long terme de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes.
AU: 144, rue Jacques Cartier sud
St-Jean sur Richelieu
(Québec) J3B 6S1

Délais d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-90-05331-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke est
Montréal (Québec) H2L 1K2
Et l'intimée
A-1 LOCATION CAMIONS ET TRACTEURS INC.
1550, Lavallée, app. 18
Longueuil (Québec) J4J 4Z1

RVOCATION DES PERMIS

4-M-601990-001A-002A
Aux motifs que les permis ne sont pas exploités à partir de la place d'affaires autorisée, et le seul actionnaire de l'entreprise intimée ne réside plus au Québec et que les permis ne sont plus exploités.

AVIS

Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.
Si vous n'agissez pas dans le délai mentionné dans le présent document, personnellement ou par avocat, la Commission agira en votre absence et la décision sera rendue sans que vous soyez convoqué.

No: M-90-05340-1
GARAGE O. UBALD FRÉCHETTE INC.
571, 1ère Avenue
Asbestos, Qc
(Richmond) J1T 4K4
(Cessionnaire) 6-M-602127-101-S
FRÉCHETTE, Ubald
571, 1ère Avenue
Asbestos, Qc
(Cédant) 7-M-601946-102-S
TRANSPORT DE PERMIS
7-M-601946-001A et -002A
Location à court et à long termes de camions, camionnettes, fourgons et fourgonnettes.
RESTRICTIONS
Camions dont la capacité n'excède pas 5 tonnes, avec boîtes n'excédant pas 24 pieds de longueur, à la place d'affaires ci-haut mentionnée.

No: Q-90-02964-5
LOCATION L.A.C. INC.
1750, rue Périgord
Chesbourg (Québec) G1G 5X3
demandeur-cessionnaire
SAMSON, BÉLAIR, DELOITTE & TOUCHÉ INC.
Bureau des Faillites
112, Dalhousie, Ste 002
3e étage, Québec (QC) G1K 4C1
demandeur-cédant
LOCATION D'AUTOS QUÉBÉCOISE INC.
A/S Samson, Bélaïr & Ass.
112, Dalhousie, Ste 002
3e étage, Québec (QC) G1K 4C1
demandeur-conjoint
Proc.: Jolin, Fournier, Morisset, avocats
TRANSPORT TOTAL
du permis 7-Q-601023 de location d'autos québécoise inc. en faveur de location l.a.c. inc.

MARITIME

Cette publication constitue l'avis que la Commission donne à tous les titulaires de permis pour satisfaire à l'article 9 de l'Ordonnance générale sur le transport de passagers et de marchandises par eau.

Délais d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: Q-90-02956-1
LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST INC.
Transport Igloolik inc.
C.P. 67, Verdun
Hangar 25, Port de Montréal
(Québec) H3E 1J8
Proc.: Me Nancy Cleman
DEMANDE DE PERMIS
Classe II—Marchandises Générales
Autorisation: Transport de marchandises de toutes sortes, sur un navire, exploitant un service régulier entre certains ports désignés, situés dans les limites de la province de Québec, incluant l'autorisation de donner des services occasionnels auxdits ports.

Délais d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: Q-90-02974-4
TRAVERSE LAVAL ÎLE BIZARD INC.
99, Les Érables
Laval (Île Jésus) H7R 1A3
DEMANDE DE MAINTIEN DE PERMIS
S-Q-700, 140-001A CLASSE I-B
TRAVERSERS entre Laval-sur-le-Lac et Île-Bizard

TAXI

Délais d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

No: M-90-05360-9
DREW, Roland
425, Chemin Huff
Compton (Compton) J0B 1L0
DEMANDE DE PERMIS
Dans la région de Sainte-Catherine-de-Hatley formée des municipalités de Hatley, Hatley-partie-ouest, Ayer's Cliff et Sainte-Catherine-de-Hatley.

No: Q-90-02939-7
GESTION JOLLIET INC.
31, Anse Mercier
St-Michel de Bellechasse
(Québec) G0R 3S0
DEMANDE DE PERMIS
Dans le territoire de:
St-Étienne-de-Beaumont
Formées des municipalités suivantes:
St-Charles (15600-VL)
St-Charles-Borromé (15630- P)
La Durantaye (15660- P)
St-Vallier (15690-VL)
St-Vallier (15720- P)
St-Michel (15750- P)
St-Étienne-de-Beaumont (15780- P)

Délais d'opposition ou d'intervention:
30 jours du présent avis

No: Q-90-02766-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, Boul. des Galeries
Québec (Québec) G2K 2E1
Et
2542-0944 QUÉBEC INC.
faisant affaires sous la raison sociale de Les Services de Limousine Dynasty Enr.)
1241, de la Ronde
Québec (Québec) G1J 4B8
Intimée
Et
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC
1134, Chemin St-Louis
Sillery (Québec) G1S 1E5
Mise en cause
RVOCATION DES PERMIS Q-204943-002A ET Q-204934-003A SUITE AU NON-PAIEMENT DES DROITS PRESCRITS.

Délais d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-90-05291-6
GERVAISE DULAC & AL EN SOCIÉTÉ
(Taxi St-Michel Enr.)
631, Brassard, app. 4
St-Michel-des-Saints
(Berthier) J0K 3B0
Et demandeur-cédant:
DENONNÉ, Jean-Marie
(Taxi St-Michel)
191, rue St-Michel
St-Michel-des-Saints
(Berthier) J0K 3B0
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-214375-001A
Dans la région de Saint-Michel-des-Saints formée des municipalités de Lac-du-Taureau, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Lac-Abitibi, Lac-Boutelle, Lac-Devenyns, Lac Minaki

No: M-90-05355-9
ROGER DESBIENS & AL EN SOCIÉTÉ
(Limoro Enr.)
105, Hémond
Longueuil (Chambly) J4G 1K2
Et demandeur-cédant:
CYR, Roméo
290, Hémond
Longueuil (Chambly) J4G 1K4

TRANSFERT DE PERMIS
5-M-202291-001A
Dans le territoire de:
Longueuil (A-02)

No: M-90-05357-5
NUGENT, Gaétan
1, Pi, des Chevalins
Le Gardeur (L'Assomption) J5Z 3S1
Et demandeur-cédant:
BERGERON, Daniel
14370, Montmartre, app. 4
Montréal (Île de Montréal) H1H 1E8
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-214504-001A
Dans la région de Charlemagne formée de la municipalité suivante:
Charlemagne.

No: M-90-05359-1
EL-SAMMOUR, Roger
11990, De Tracy, app. 307
Montréal (Île de Montréal) H4J 2N4
Et demanderesse-cédante:
NAOUM, Mona
4792, René-Coty
Chomedey, Laval (Île Jésus) H7W 2J4
TRANSPANDER-CERMIS
1-M-213318-001A
Dans le territoire de:
Ouest de Montréal (A-12)

No: M-90-05363-3
MAILLOUX, Denis
1221, Chemin St-Jacques
Crabtree (Joliette) J0K 1B0
Et demandeur-cédant:
BRAZEAU, Lucien
257, Papineau
Joliette (Joliette) J6E 2K8
TRANSFERT DE PERMIS
O-M-212113-001A
Dans le territoire de:
Joliette (A-06)

No: Q-90-02932-2
SAMSON, GUY
4357, Turcotte
Cap Rouge (Québec) G1Y 2N9
Et demandeur-cédant:
ROYER, CLAUDETTE
1349, Ave des Pins
St-Rédempteur (Québec) G0S 3B0
TRANSFERT DE PERMIS
6-Q-205149-001A
Dans le territoire de:
Charry
Formées des municipalités suivantes:
St-Nicolas (21780- V)
Bernières (21700-SD)
St-Rédempteur (21650- V)
Charry (21600- V)

No: Q-90-02934-8
CHAMPAGNE, BENOÎT
300, 10e Rue
Val d'Or (Québec) J9P 3K1
Proc.: Gilbert et Gilbert
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
GAGNON, JEAN-GUY
204, Boul. Dennison
Val d'Or (Québec) J9P 2L1
TRANSFERT DE PERMIS
1-Q-204923-001A
Dans le territoire de:
Val d'Or (A-49)

No: Q-90-02938-9
ALLARD, JACYNTHÉ
3311, Marie-Victorin
Baie-Comeau (Québec) G5C 3N2
ET DEMANDEUR-CÉDANT:
MIGNEAULT, LUC
1452, Coleraine
Val-Bélair (Québec) G3K 2B2
TRANSFERT DE PERMIS
3-Q-200721-001A
Dans le territoire de:
Côte-Nord (A-21)

CAMIONNAGE EN VRAC

Délais d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

No: M-90-05272-6
2640-4665 QUÉBEC INC.
111, Carrefour, B.P. 7
Amos (Abitibi) J9T 4H6
Et demanderesse-cédante:
2549-0939 Québec Inc.
131, 14e avenue Est
Amos (Abitibi) J9T 1M1
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-512701-001A
Dans le territoire de:
Traverseurs région 08
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05289-0
VERELLI, ROCCO
1367, Marie-Claire
LaSalle (Île-de-Montréal) H8N 1R8
Et demandeur-cédant:
Talbot, Maurice
2144, De Maisonneuve Est
Montréal (Île-de-Montréal) H2K 2E1
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-512349-001A
Dans le territoire: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05293-2
GRAND-MAISON, GAÉTANE
Gaétane Grand-Maison Enr.
9328, Brunet
Saint-Benoît, Mirabel
(Deux-Montagnes) J0N 1K0
DEMANDE DE PERMIS SPECIAL
Saison hivernale 1990/91
Dans le territoire: région 10
Matières: neige et glace.
Permis: 4-M-510439-001A
Ce détenteur désire travailler pour le compte de: Les Dénéigours Monval Ltée

No: M-90-05294-0
EXCAVATION J.-P. LÉVESQUE INC.
383, Chemin St-Férol
Les Cèdres (Vaudreuil) J0P 1L0
Et demandeur-cédant:
Tremblay, Daniel
1800, Berenson St
353 Edmond, C.P. 241
Saint-Amable (Verchères) J0L 1N0
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-510785-001A
Dans le territoire de: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05304-7
DÉNEIGEMENT & TRANSPORT BACHAND INC.
126, Rang Bergeron
Granby (Shefford) J2G 8C6
Et demandeur-cédant:
Bachand, Paul-Émile
190, Bergeron Est
Granby (Shefford) J2G 8C6
TRANSFERT DE PERMIS
O-M-502539-001A
Dans le territoire: région 05
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05306-2
BRUNO HAMEL TRANSPORT INC.
4471 boul. Lévesque
Laval (Île Jésus) H7C 1M7
Et demandeur-cédant:
Hamel Bruno
4471 boul. Lévesque
Laval (Île Jésus) H7C 1M7
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-513384-001A
Dans le territoire de: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05347-6
M.P. POUDRIER INC.
3156, Route 108 Est
Lennoxville (Sherbrooke) J1M 2A2
Et demanderesse-cédante:
Transport Armand Poudrier Inc.
8, rue Church
Sawyerville (Compton) J0B 3A0
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-513409-001A
Dans le territoire de: région 05
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05348-4
TRANSPORT GILBERT HAMELIN INC.
7654, Colbert
Saint-Léonard
(Île-de-Montréal) H1S 2X5
E demanderesse-cédante:
Transport Ste-Ro Inc.
5185, Lebrun
Montréal (Île-de-Montréal) H2K 3H6
DEMANDE DE MAINTIEN DE PERMIS
O-M-506357-001A, 003A, 005A, 006A
Dans le territoire: région 06 et 10

TRANSFERT DE PERMIS
8-M-513140-001A
Dans le territoire de: région 10
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05365-8
CARMEL, PAUL
5415, Maricourt
St-Hubert (Chambly) J3Y 1S4
Proc.: Lavoie, Morency, Ashton
Et demanderesse-cédante:
F. Théroux Pétroleum Inc.
539, boul. Fiset
Sorel (Richelieu) J3P 3R9
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-501261-001B
Dans le territoire de: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05371-6
CAMPEAU, JACQUES
Jacques Campeau Transport
331 Chemin Ste-Marguerite, R.R. # 1
Lac Masson (Terrebonne) J0T 1L0
et demanderesse-cédante:
Richard Brière & Al (En Société)
Les Excavations Brière et Fils Enr.
19, Des Sapins
Ste-Marguerite-du-Lac-Masson (Terrebonne) J0T 1L0
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-513480-001A
Dans le territoire de: région 06
Matières autorisées: toutes

No: M-90-05373-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2
Et l'intimée
EXCAVATION BOYER & FRÈRE INC.
100, boul. Roland-Therrien
Longueuil (Québec) J4H 3V8
et la mise-en-cause:
JEAN FORTIN & ASSOCIÉS INC.
50, place Crémazie Ouest
suite 1105
Montréal (Québec) H2P 2W9 (Syndic)

RVOCATION DES PERMIS
8-M-510229-001A-002A-003A
Aux motifs que l'intimée a fait cession de ses biens et qu'aucune demande de suppression de service n'a été introduite.

No: M-90-05375-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2
Et l'intimée
TRANSPORT MILAN INC.
60, rue Morgan
Sorel (Québec) J3P 3B5
RVOCATION DE PERMIS
2-M-510217-001A

Aux motifs que l'intimée est démenagée dans une autre région que celle autorisée par son permis et que le permis n'est plus exploité.

No: Q-90-02692-2
2755-6232 QUÉBEC INC.
330, rue Jackson
Québec (Québec) G1N 4C5
Proc.: Chouinard & Emond
Et demandeur-cédant:
BOUTIN & LAPIERRE INC.
330, rue Jackson
Québec (Québec) G1N 4C5
Proc.: Chouinard & Emond
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 1-Q-507358-001A

No: Q-90-02935-5
LAPOINTE, ROGER
1393, Rang 2
Lac-à-la-Croix
Lac St-Jean Est) G0W 1M0
Et demandeur-cédant:
Côté, Claude
8, 6ième avenue Ouest
L'Ascension-de-N-S
(Lac St-Jean Est) G0W 1Y0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 1-Q-507648-001A

No: Q-90-02957-9
LES ENTREPRISES LAURIEN JEAN INC.
1412, Robin
Baie-Comeau (Saguenay) G5C 1B5
Et demandeur-cédant:
Laurien, Jean
1412, rue Robin
Baie Comeau (Saguenay) G5C 1B5
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 09
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 7-Q-508335-002A

No: Q-90-02958-7
ROBITAILLE, GUY
(LES ENTREPRISES TI-GUY ENR.)
2261, rue Notre-Dame
Ste-Foy (Québec) G2E 3G4
Et demandeur-cédant:
RUSSELL, TAYLOR & FILS INC.
(TRANSPORT RICHARD M. VILLENEUVE)
870, boul. du Lac
Lac-Béauport (Québec) G0A 2C0
Proc.: Ste-Marie, Millard
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: Groupe 01, 06.
Permis concerné: 9-Q-506121-002A

No: Q-90-02959-5
TRANSPORT JEAN-YVES DALLAIRE INC.
4, rue des Prairies
Clermont (Charlevoix) G0T 1C0
Et demandeur-cédant:
DALLAIRE JEAN-YVES
4, rue des Prairies
Clermont (Charlevoix) G0T 1C0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 4-Q-500483-002A

No: Q-90-02961-1
LES EXCAVATIONS ST-CÉLESTIN INC.
948, Pays Brûlé
St-Célestin (Nicolet) J0G 1G0
Et demandeur-cédant:
ARSENAULT, T. SERGE
285, Route 161
(Nicolet) J0C 1G0
Proc.: St-Arnaud, Pellerin, Leblanc & Martel (notaires)
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 0-Q-509546-001A

No: Q-90-02962-9
LAMPRON, PIERRE
3120 boul. St-Michel
Trois-Rivières (St-Maurice) G9A 5E1
Et demandeur-cédant:
Neault, Raymond
659, Des Dominicains
Trois-Rivières Ouest
(St-Maurice) G9A 3A5
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 04
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 9-Q-509174-001A

No: Q-90-02963-7
TRANSPORT BRUNO BEAUMONT (STE-FOY) INC.
3183, Notre-Dame
Ste-Foy (Québec) G2E 3L9
Et demandeur-cédant:
Beaumont, Bruno
3183, Notre-Dame, R.R. 2
Ste-Foy (Québec) G2E 3L9
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac

Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes matières
Permis concerné: 9-Q-508002-001A

No: Q-90-02967-8
BISSON, GUY
209, Rte de la Station
Ste-Justine (Dorchester) G0R 1Y0
Et demandeur-cédant:
Normand Bourque Syndic Ltée
12025, 1ère Avenue
St-Georges (Beauce) G5Y 2E2
Et mise-en-cause:
Bisson, Marc
161, rue Langevin
Ste-Justine (Dorchester) G0R 1Y0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 03
Matières autorisées: toutes matières
Permis concerné: 5-Q-506422-001A

No: Q-90-02968-6
TRANSPORT LUVRAC INC.
80, Des Érables
Luceville (Rimouski) G0K 1E0
Proc.: St-Hilaire & Ass.
MAINTIEN DE PERMIS
ACQUISITION D'INTERÊTS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Permis concernés:
De: 0-Q-507789-001A À: 0-Q-507789-028A
De: 0-Q-507789-040A À: 0-Q-507789-067A
La nouvelle liste des actionnaires peut être consultée au dossier de la Commission des transports du Québec, aux heures normales d'ouverture.

No: Q-90-02969-4
TRANSPORT LUVRAC INC.
80, des Érables
Luceville (Rimouski) G0K 1E0
Et demandeur-cédant:
Transport R. Boulianne Inc.
80, rue Lambert
Amqui (Matapédia) G0J 1B0
Proc.: St-Hilaire & Ass.
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 01
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 5-Q-508865-003A
Matières autorisées: Groupes 03, 04 et 05; matière additionnelle 022
Permis concerné: 5-Q-508865-005A
Matières autorisées: Groupes 03, 04 et 05
Permis concerné: 5-Q-508865-008A

No: Q-90-02970-2
TRANSPORT LAVAL GAUDREAU LTÉ INC.

2019, Des Mèlèzes
Doibeau (Lac St-Jean) G8L 2E8
Et demandeur-cédant:
Gaudreault, Laval
2019, Des Mèlèzes
Doibeau (Lac St-Jean) G8L 2E7
Proc.: Boivin, Lussier, Tremblay
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de:
Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 2-Q-502994-001A

CAMIONNAGE EN VRAC EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II de la Loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 ELic.35).
La Commission délivrera la licence de camionnage en vrac extra-provincial, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée par la demande est susceptible de nuire à l'intérêt public.
Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours du présent avis.

Avis est donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.
Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 4 décembre 1990 à 10:00 heures.
Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 6 décembre 1990 à 10:00 heures.

No: M-90-05362-5
TRANS

LA VIE ECONOMIQUE

Power affiche un bénéfice de 150 millions \$ en neuf mois

Serge Truffaut

LA MOROSITÉ qui règne sur l'économie canadienne n'a pas empêché Power Corporation du Canada de continuer son bonhomme de chemin et d'afficher une performance honorable au chapitre du bénéfice net qui s'est établi à plus de 150 millions \$ après neuf mois d'opérations.

Au terme des trois premiers trimestres du présent exercice financier, le groupe industriel et financier dirigé par M. Paul Desmarais a annoncé hier avoir enregistré un bénéfice consolidé non vérifié de 157 millions \$, en légère baisse sur les 166 millions \$ réalisés lors de la période correspondante l'an dernier.

Les gains extraordinaires des neuf premiers mois 90 se sont chiffrés à un peu plus de 7 millions \$ contre plus de 428 millions \$ en 89. On se rappellera que ces 428 millions \$ de gains extraordinaires enregistrés l'an dernier correspondaient aux ventes du Montréal Trust et de la Consolidated-Bathurst.

Dans le communiqué publié hier, il est précisé que « les postes extraordinaires pour les neuf premiers mois de 1989 incluaient la quote-part de Power Corporation au gain de Corporation financière Power résultant de la vente de sa filiale Montréal Trust et le gain de Power Corporation résultant de la vente de ses actions de Consolidated-Bathurst, tandis que pour la même période de 1990, ces postes proviennent de charges découlant des comptes de la filiale de Corporation Financière Power, la Great-West, compagnie d'as-

surance-vie ».

Au cours du troisième trimestre terminé le 30 septembre dernier, le bénéfice de Power avant postes extraordinaires a atteint 35,6 millions \$, soit un net reculé sur les 54 millions \$ du trimestre correspondant en 89.

Filiale à 70 % de Power Corporation du Canada, la Corporation financière Power a réalisé un bénéfice consolidé non vérifié de 176 millions \$ au cours des neuf premiers mois de l'exercice 90, une amélioration appréciable sur les 150 millions \$ enregistrés lors de la période correspondante l'an dernier.

Ce bénéfice non vérifié, celui de 90, comprend la quote-part de la société au revenu hors exploitation de Pargesa Holding SA s'élevant à 39 millions \$ résultant d'un gain net réalisé lors de la disposition de certains investissements au cours du deuxième et du troisième trimestre ».

En ce qui concerne Pargesa, un holding européen fondé au lendemain de l'élection de François Mitterrand en 1981 afin de protéger de la nationalisation promise les avoirs de certains clients importants de la banque Paribas, on se rappellera que plus tôt cette année M. Desmarais avait signé une entente avec M. Albert Frère faisant de ce couple de financiers les plus importants actionnaires de Pargesa. De 23 %, la part de la Financière Power dans ce holding est passée à 25 %.

Grâce aux gains extraordinaires, le bénéfice net fut de 145 millions \$ en 89 contre plus de 10 millions \$ cette année.

TGV : ABB croit prématurée la formation d'un consortium, mais Bombardier pense le contraire

Claude Turcotte

ABB (Asea Brown Boveri) soutient qu'il est présentement prématuré de former un consortium aux fins d'obtenir le contrat de construction d'un train à grande vitesse dans le corridor Québec-Windsor, mais Bombardier pense le contraire, puisqu'il annoncera dans quelques semaines le nom des six institutions financières (trois françaises, trois canadiennes) qui ont accepté de participer à son consortium.

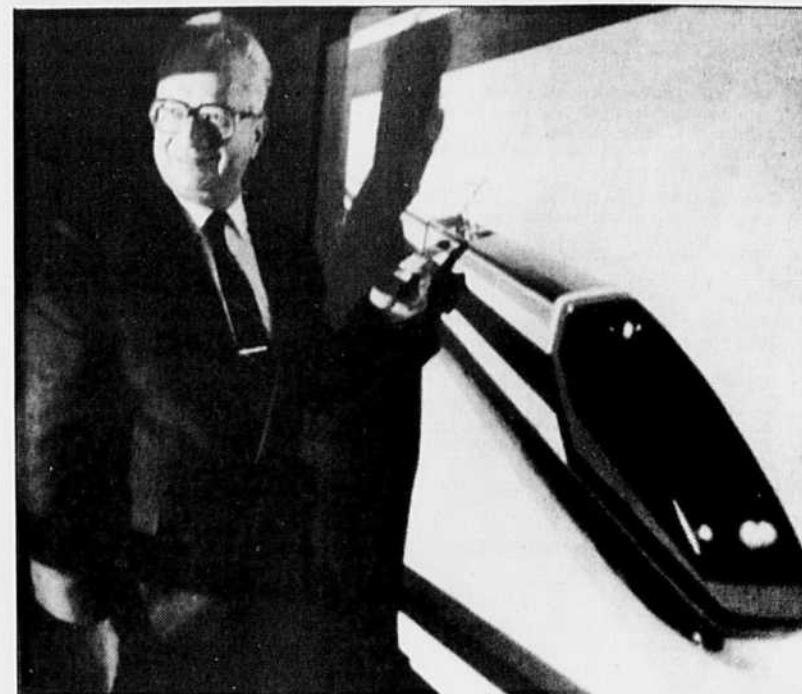
M. Laurent Beaudoin, président de Bombardier, a pour sa part confirmé, jeudi à Toronto, devant des analystes financiers, la formation de ce consortium dont la première décision sera d'investir environ 50 millions \$ dans une étude de faisabilité. On attendra pour déclencher cette étude les conclusions du groupe de travail Québec/Ontario, ce qui devrait venir dans les semaines ou mois prochains. Ce groupe de travail a été mis sur pied par les gouvernements québécois et ontarien.

Par ailleurs, hier matin, M. Eric Kicher, président du groupe Transport chez ABB, de passage à Montréal et dont la conférence de presse avait été annoncée depuis environ une semaine, a déclaré qu'il est « prématuré de former un consortium à ce stade-ci ». ABB veut d'abord avoir l'assurance qu'il y a une volonté politique clairement établie au sujet d'une desserte par train à

grande vitesse dans le corridor Québec/Windsor. M. Kocher a précisé que ABB attend « une décision » des gouvernements et la mise en place d'une « organisation capable de prendre le projet en main ». En d'autres mots, ABB déplore qu'il n'y ait « pas encore de solidification de structure ».

En somme, ABB ne veut pas former un consortium avant d'avoir l'assurance que les gouvernements concernés, c'est-à-dire ceux d'Ontario et du Québec et de Toronto, s'engagent concrètement et officiellement dans la voie du train à grande vitesse. « Il nous manque un client », a dit encore M. Kocher, en expliquant qu'il faut « une volonté politique ferme et supportée par une opinion publique ». Il y a eu jusqu'à maintenant, selon lui, plusieurs études, mais rien de plus. M. Kocher n'oublie pas que l'Amérique du Nord est le paradis de l'automobile et que les gens ignorent en grande partie les avantages du transport par train. Il constate en outre que les Nord-Américains voyagent beaucoup plus en avion qu'en Europe. Bref, on ne veut rien précipiter chez ABB, qui demeure tout de même le seul constructeur en lice pour un train à grande vitesse en Floride et qui cherche à activer un autre projet en Alberta entre les villes de Calgary et d'Edmonton.

On pense autrement chez Bombardier. Reprenant essentiellement les propos de son président, M. Jules



M. Eric Kocher, responsable du secteur transport chez ABB, montre une maquette du TGV proposé.

Pleau, conseiller au projet du TGV, pose comme prémisses que les besoins sont réels, que le projet est faisable et que certaines circonstances peuvent nettement favoriser l'option du train à grande vitesse; il pense notamment au prix du pétrole et aux problèmes grandissants à l'aéroport

de Toronto. On attendra tout de même les résultats des travaux du groupe Québec/Ontario avant d'entreprendre une étude de faisabilité. Bombardier a déjà effectué une étude de « pré-faisabilité » qu'il a conduit à la décision de s'attaquer très sérieusement à ce projet.

◆ Québec

une structure légale et un langage étatique. Il y a en Pologne présentement 1500 points de vente ou coopératives financières reliées à une banque nationale; il y en outre comme ici des coopératives laitières.

Selon M. Paradis, il s'agit pour la SDIC de repérer les occasions de « privatisation » des coopératives, c'est-à-dire de leur redonner leur caractère authentiquement coopératif. Il faut de plus mettre de l'ordre dans tout le réseau des caisses qui a subi, comme tout le reste des activités économiques, l'influence du parti et de la nomenclature. La SDIC n'agit évidemment que comme conseiller et sa présence en Pologne s'explique par des invitations qu'elle a reçues. La SDIC retourne dans ce pays à la fin du mois et pourrait y retourner encore en février. En fait, plusieurs pays frappent à la porte de Desjardins, où l'on commence à songer à la Hongrie. La SDIC est aussi « sur une piste en URSS ».

Il n'est pas question évidemment que le Mouvement Desjardins s'implante lui-même dans ces pays; sa motivation est de contribuer à renforcer le mouvement coopératif dans le monde, sans rejeter par ailleurs les possibilités de retombées pour des entreprises d'ici. Cette présence internationale amène la SDIC à jouer parfois le rôle de trait d'union entre un projet là-bas et une entreprise ici.

M. Paradis rappelle cependant que présentement tout le monde en Occident s'affaire à « définir des programmes de support » bien adaptés pour ces pays de l'Est. La SDIC y participe à la mesure de ses moyens en n'oubliant pas sa philosophie qui est « la prudence et non la rapidité ».

Le premier prix.



- Les caractéristiques remarquables du Panafax UF-170 de Panasonic en font un premier de classe. Et ce, à un prix plus qu'abordable.
- Il offre des caractéristiques impressionnantes, comme la transmission en 12 secondes, l'impression haute définition, la composition automatique de 100 numéros pré-enregistrés et une mémoire presque deux fois plus volumineuse que celle d'autres télécopieurs à prix comparable.
- Sans parler de la meilleure performance de toute l'industrie en matière de fiabilité.
- Vous avez également le choix parmi une gamme complète de télécopieurs Panafax de Panasonic. Le souci de la perfection.

Panafax MD

audi

AUDI

ELECTRONIQUE L'autre compagnie de téléphone

(514) 335-5533

Le ministre Tremblay en Asie pour préparer le terrain à Bourassa

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard Tremblay, a quitté le Québec mardi à destination de Tokyo pour une mission économique de 18 jours en Asie dont dépend la décision du premier ministre de s'y rendre à son tour au début de l'année prochaine.

Jusqu'au 16 novembre, le ministre multipliera les contacts avec des chefs d'entreprises dans le but de découvrir de nouveaux investisseurs pour le Québec. Si au terme de son

périple, qui le mènera au Japon, en Corée et à Hong Kong, il revient avec des résultats satisfaisants, M. Robert Bourassa pourrait marcher sur ses traces au début de février prochain.

Le programme de M. Tremblay comprend des rencontres avec des investisseurs potentiels, notamment des entreprises intéressées à étendre leurs activités à travers le monde mais qui ne connaissent pas le Québec. Il visitera entre autres le constructeur automobile Nissan, qu'il tentera une nouvelle fois de convaincre de bâtir une usine de pièces au Québec, le consortium Samsung (un

giant de 15 milliards \$), les firmes Hitachi, Toshiba, Mitsubishi, Hyundai, Bridgestone et Kobe Steel.

Le ministre espère bien revenir par ailleurs avec une entente avec la compagnie Tak Cheung (TC-Enterprises), de Hong Kong, sur la construction d'une usine de textile fort attendue dans la région de Shawinigan.

M. Tremblay fera également la tournée des Chambres de commerce et des clubs d'hommes d'affaires locaux. Le 12 novembre, il participe à un dîner de la Chambre de commerce canadienne de Hong Kong où le ministre canadien des Finances Michael Wilson sera conférencier.

◆ Récession

matique pour ses nombreuses petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les moyens de procéder à une « restructuration » comme le font plusieurs grandes compagnies.

La situation au sud de la frontière n'a pour sa part rien de rassurant. Les banques américaines font les manchettes de la presse économique depuis quelque temps à cause de leurs difficultés. Il y a quelques années, les pays en développement étaient pointés comme étant la cause des difficultés des banques. Aujourd'hui, force est de reconnaître que le coupable se trouve ailleurs et c'est leur gestion qui s'avère déficiente.

Certes le système bancaire amé-

ricain est solide, mais il souffre de problèmes « systémiques » qui, s'ils ne sont pas bientôt solutionnés, entraînera là aussi un « assainissement ». Dans une moindre mesure, certes, ces difficultés pourraient faire bouler de neige, comme ce fut le cas lors de la grande dépression.

Pour le moment, la récession est circonscrite avant tout en Amérique du Nord, mais, là aussi, l'histoire est riche d'enseignement. Au début des années 1980, la même situation sévissait et l'Europe a été touchée plus tard, pour connaître une reprise seulement en 1985.

Déjà, les rapports sur la situation économique allemande sont de moins en moins reluisants. La réunification sera beaucoup plus dispen-

dieuse que prévu. On parle maintenant de quelque 500 milliards \$ US. Les cinq grands instituts de recherche économique ont prévu pour l'an prochain un fort ralentissement.

Pendant ce temps, le Japon financier se replie sur lui-même. Les pertes en Bourse ont été énormes depuis le début de l'année et plusieurs croient que l'immobilier sera bientôt durement touché. Les capitaux disponibles pour l'étranger se raréfieront alors de façon importante et, encore là, les conséquences pourraient s'avérer dramatiques pour les pays industrialisés.

L'imagination devra bientôt réinvestir le pouvoir afin que d'autres mécanismes soient utilisés pour assurer une relance de l'économie.

Avis de la Commission des transports du Québec

Suite de la page B-3

Biens transportés:
Groupe 9: Produits du bois demi-finis.
Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-90-05343-5
2438-1816 QUÉBEC INC.
41, rue Beaupré
Notre-Dame-des-Prairies, Qc
(Joliette) J6E 1A5
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale, frontières: Qué.-Ont., Qué.-Nouveau-Brunswick, Qué.-Terre-Neuve, Qué.-É.-U.

No: M-90-05344-3
JEAN-MAURICE CHIASSON & AL
(EN SOCIÉTÉ)
(Transport J.L. Enr.)
581, Bois d'Autray
Lanoraie, Qc
(Berthier) J0K 1E0
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-90-05345-0
LIVRAISONS TRANS-AM INC.
2654, King O, ste 205
Sherbrooke, Qc J1J 2H1
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-90-05346-8
FRANK LOGAN & FILS INC.
226, Route 143 Nord, C.P. 86
Windsor, Qc
(Richmond) J1S 2L7
Proc.: Guy & Gilbert

LICENCE INTRA-PROVINCIALE
Transport général public
biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-90-05356-7
TRANSPORT G.G. TREMBLAY INC.
5473, 16e Avenue, Rosemont
Montréal, Qc H1X 2S4
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: M-90-05361-7
702251 ONTARIO LIMITÉE
a/s Lavoie, Morency
445, Parc Industriel, # 200
Longueuil, Qc J4H 3V7
Proc.: Lavoie, Morency, Ashton
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-90-02877-9
GUAY INC.
1160, Bouvier
Québec (Québec) G2K 1L9
Proc.: Latif, Brown, De Grandpré, Kronstrom
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Frontière Québec-Ontario
Frontière Québec-Nouveau-Brunswick
Frontière Québec-Terre-Neuve
Frontière Québec-États-Unis
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-90-02879-5
J.E. KESSINGER TRUCKING COMPANY
a/s François Rouette
70 Dalhousie, suite 500
C.P. 190, Station B
Québec (Québec) G1K 7A6
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public

Biens transportés
Groupe 35: Marchandises générales
Territoires demandés:
Frontière Québec-Ontario
Frontière Québec-Nouveau-Brunswick
Frontière Québec-États-Unis
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-90-02905-8
TRANSPORT CAR-FRE LEE
2, St-Paul
Delisle, (Québec) G0W 1L0
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Frontière Québec-Ontario
Frontière Québec-Nouveau-Brunswick
Frontière Québec-Terre-Neuve
Frontière Québec-États-Unis
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-90-02906-6
CEBCO TRUCKING LTD.
a/s Gagné, Letarte, Siros, Beaudet
79, St-Cyrille Est
Québec (Québec) G1R 5N5
Proc.: Gagné, Letarte, Siros, Beaudet
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Frontière Québec-Ontario
Frontière Québec-Nouveau-Brunswick
Frontière Québec-Terre-Neuve
Frontière Québec-États-Unis
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-90-02907-4
846402 ONTARIO INC.
a/s Gagné, Letarte & Ass.
79, St-Cyrille Est
Québec (Québec) G1R 5N5
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Frontière Québec-Ontario
Frontière Québec-Nouveau-Brunswick

Frontière Québec-Terre-Neuve
Frontière Québec-États-Unis
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-90-02908-2
L.B.M. TRUCKING CORPORATION
a/s François Rouette
70 Dalhousie, Bureau 500
C.P. 190, Station B
Québec (Québec) G1K 7A6
LICENCE EXTRA-PROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Frontière Québec-Ontario
Frontière Québec-Nouveau-Brunswick
Frontière Québec-États-Unis
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-90-02933-0
ANDRÉ PARD INC.
C.P. 471, Route 109, Nord
Amos (Québec) J9T 3A8
PERMIS
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale. Le district de Québec métropolitain; Le district de Montréal métropolitain. Le territoire de la Baie-James; Le territoire du Grand-Nord; La Communauté urbaine de Québec; La Communauté urbaine de Montréal; La Communauté régionale de l'Outaouais.

CAMIONNAGE
AVIS PROPRIO MOTU

M-90-05333-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2
et l'intimée
WESTERN PERISHABLE EXPRESS LTD.
a/s Parenteau, Coulombe
630, René Lévesque Ouest
Bureau 1850
Montréal (Québec) H3B 1S6
RÉVOCATION DE LICENCE
4-M-312612-001A
Aux motifs que l'intimée n'a plus de

fondé de pouvoir au Québec, que son assurance cargo a été annulée sans avoir été renouvelée et que le courrier que la Commission lui adresse revient avec la mention «Partie sans laisser d'adresse».

AVIS
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.
Si vous n'agissez pas dans le délai mentionné dans le présent document, personnellement ou par avocat, la Commission agira en votre absence et la décision sera rendue sans que vous soyez convoqué.

No: M-90-05336-9
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2
et l'intimée
ÉTOILE NOIRE EXPRESS INC.
214, Labonté
Rosemère (Terrebonne)
Québec J7A 3M8
et les mises-en-cause:
LAC EXPRESS INC.
571, rang Caron
Lac-à-la-Croix
(Lac Saint-Jean-Est)
Québec G0W 1W0
TRANSPORT TRESKO INC.
444, rue Principale
C.P. 158, Saint-Prime
(Lac Saint-Jean-Ouest) QC G0W 2W0
CYREX PRESS INC.
736 B, rue Farrell
Drummondville,
(Drummond) Québec J2C 6X3
GROUPE FRAPAR TRANSPORTS INC.
2900, J.B. Deschamps
Lachine, Montréal
(Québec) J8T 1C8

RÉVOCATION DES LICENCES
0-M-312285-001D-002D
Aux motifs que les assurances cargo-civile de l'intimée ont été annulées sans avoir été renouvelées et que les licences ne sont plus exploitées.

AVIS
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.
Si vous n'agissez pas dans le délai mentionné dans le présent document, personnellement ou par avocat, la Commission agira en votre absence et la décision sera rendue sans que vous soyez convoqué.

No: M-90-05338-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2
et l'intimée
66993 ONTARIO INC.
(J & L Enterprises)
a/s Parenteau, Coulombe
630, René Lévesque Ouest
Bureau 1850
Montréal (Québec) H3B 1S6

RÉVOCATION DE LICENCE
4-M-310632-001A
Aux motifs que l'assurance civile de l'intimée a été annulée sans avoir été renouvelée, et qu'elle n'a plus de fondé de pouvoir au Québec.

AVIS
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.
Si vous n'agissez pas dans le délai mentionné dans le présent document, personnellement ou par avocat, la Commission agira en votre absence et la décision sera rendue sans que vous soyez convoqué.

AVIS DIVERS ET
INFORMATION GÉNÉRALE

ERRATUM
Veuillez prendre note qu'à la publication de l'avis relatif à la demande de licence de Transport Camil Fecteau Inc. dans l'édition du 20 octobre 1990, page B-4, sous la rubrique Camionnage en vrac et connu sous le numéro de référence Q-90-02823-3, aurait dû être publiée sous la rubrique Camionnage en vrac extra-provincial.

AVIS
Les heures officielles d'ouverture et de fermeture de nos bureaux sont: 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 873-6414
L'administratrice par intérim
Lisa Villeneuve

Québec

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

125 Chalets à louer

STE-AGATHE Saison, 3 chambres, foyer, chauffé, déneigé. 3 500 \$ (819)326-5663 ou (514)629-5800.

STE-ANNE-DES-LACS Bord de lac. Maison 10 ans, 3 c.c., 2 s/b., tout équipé, foyer, site enchanteur. 6 900 \$/saison. 1-224-747.

STE-MARGUERITE: 4 c.c., foyer, équipé. Saison. Près de lac Masson. 585-5010 — 1-228-2988

VAL DAVID Grand 5%, vue panoramique. Très propre, semi-meublé, non-chauffé. 450 \$ 495-4978.

VAL DAVID, suisse, neuf, foyer, 3 c.c., 2 s/bains, vue panoramique. Sem./mois/saison, 1-819-322-1727.

129 Chalets à vendre

A VENDRE St-Zénon. Bord de l'eau. 5%, idéal motoneige, chasse et pêche. 45 000 \$ 835-4879.

CHALET, bord lac Bowker, habitable à l'année, s/sol fini, 10 min. des pistes d'Orford, 135 000 \$. (1-514) 254-3931, (1-514) 259-3189. M. Ouellet.

GRAND-MÈRE Lac-des-Piles. Chalet à vendre, terrain 200 x 200. 48 000 \$ (819)538-5492.

L'ASCENSION, terre à bois, avec ruisseau et chalet hiver-été, électricité, excellent pour chasse et pêche, 57 acres. 625-8141.

SUTTON
Maison mobile, 3 chambres, meublée, 20 000 \$. 443-8195.

133 Chalets demandés

COUPLE RESPONSABLE: Cherche maison ou chalet, Laurentides, 25 déc. au 12 jan. 91. 486-8042, répondre.

137 Maisons de campagne à louer

LAC QUAREAU Vacances de Noël. 10 minutes de la Rivière. 3 c.c., toutes commodités. 1 850 \$ 735-2008.

141 Maisons de campagne à vendre

BORD DE L'EAU, VERCHÈRES, bien-situé, près de village, cottage 3 chambres, foyer au salon, grands s/gol, garage. 175 000 \$. 583-3438.

CONDO MT STE-ANNE
39 900 \$
État neuf. (819) 652-0676

ESTRIE environ 40 km. d'Orford et Bromont, 50 acres, bûn. récent, construction qualité supérieure, 2 c.c., possibilité 3e au s/sol. (514) 532-3986.

MONT-TREMBLANT à 10 minutes de la route 137, 5 pièces, salon tout cathédrale, près de lac. 47 500 \$ 270-3890, (819)425-8274.

NORTH HATLEY Par propriétaire. Belle canadienne, terrain 5 acres, construction 79, avec garage 30x30, isolé, construit en 87. 159 000 \$ (819)842-2565.

RÉDUIT DIT Vendre Rare, bord de l'eau, site unique, secteur recherché de St-Sauveur. Maison style ranch, située sur vaste terrain 300 pi. de lacs. 174 000 \$ 227-2744.

145 Terres, fermes à vendre

BELLE GRANDE TERRE à 120 idéal pour développement. 120 acres. A St-Colomban. 1-431-7593.

CANTONS DE L'EST: Terre à bois avec arbrerie, 150 acres avec droit de construire. Prêt forestier transférable. 1-408-5112 — 1-378-7328

CANTONS DE L'EST: 76 acres à Wotton avec camp, petite rivière attenante. Prix: 22 000 \$ négociable. 1-819-845-2348

HE AMIS CHASSEURS Plutôt que dépenser votre argent pour faire voyages chasse. J'ai une terre de 110 acres avec 1 200 cordes de bois, ruisseau pour pêche et meilleur coin pour chasse. Situé dans Cantons de l'Est. 1-819-652-2272.

MIRABEL
Ferme cultivée 120 arpents. Site magnifique isolé avec grand terrain paysager, maison centenaire. 215 000 \$. 663-7221, après 18h.

RIVE-SUD, St-Mathias, 35 min. de Mt. 34 arpents, grande maison rénovée, 10 pièces, plus bâtiments, avec extra, 148 500 \$ négociable. 658-8205.

145 Terres, fermes à vendre

OFFRONS UN COIN DE CAMPAGNE: Bois-Francs, petite terre avec chalet, ruisseau, 30 000 \$. (819) 364-2985

PRÈS DRUMMONDVILLE 2 min. de la 20, 210 arpents avec maison et grange. 621-0689 — (819) 367-3261

149 Terrains à vendre

A STE-ADELE terrain uni-familial, rue Garibaldi, face au nouveau golf de l'hôtel chaudière. Égouts et aqueduc disponibles. 682-3592, voir 745-5711.

BORD DE L'EAU: Région Les Bois Francs, Lac Joseph. Terr. 40 000 p.c., prêt à construire, chemin ouvert à l'année. Financement du propriétaire. Claude Thé, 1-418-654-2950

BORD DU LAC, 15 min. St-Sauveur, 40 000 p.c. et plus, à partir de 10 000 \$. Nous financerons, 443-6317.

LAC LABELLE
Terrain bord de l'eau, 25 x 100, ++ autre, total 183 000 p.c. au 20 000 \$. 474-1456.

LAC PRIVÉ: 90 km. Mt. 5 000 000 p.c., 1 200 pi. façade au lac. 024 centes/p.c. 514-835-2907 — 463-2354

MASCOUCHE Terrain 215 000 p.c. avec services. Vendu en entier. 494-3641.

PLUSIEURS TERRES BOISÉES: 10 acres car, et plus chacune, près Notre-Dame des Bois, (Estrie) zone blanc, (prés conservatoire Mt-Mégantic) idéal pour constr. chalet, 660 \$/l'acre car. Après 18h. 471-7153

SOMMET ST-JOVITE
Nouveau projet, terrains boisés, près pentes, vue panoramique, accès LAC DUMAMEL. 819-688-6743.

160 App. et log. à louer

AGRÉABLE CLAIR, 4% rénové, 3e, 2 c.c., 1 s/b, 2 puits de lum., balcons, près métro Beaudry et Berri. 750 \$ 525-4612.

AHUNTSIC, 3% tranquille, ensoleillé, balcon, chauff. élect., poêle/for. 5 min. métro H.-Bourassa, libre. 620-7546

BERNARD-OUEST: Charmant 6% rénové, belle luminosité, s-diner séparée, tout équipé, chauffé, stat. Occupation immédiate. 990 \$ 967-1541

C.D.N. près Ridgewood. Meublé, 3%, chauffé, garage. Jusqu'à 30 vol. 700 \$/mois. 342-7349, 935-010.

C.D.N. Snowden, 4%, rénové, équipé. 738-8221.

CARRÉ ST-LOUIS Sur parc, propre 4%, avec cour. 625 \$ Pour personnes tranquilles. 842-4522

CENTRE-VILLE, 1706 St-Christophe, 3% s/sol, près métro Bern-Uqam, propre. 2608, 632-0627.

CENTRE-VILLE
Grand 3% à sous-louer, de jan. à avril 91. 630 \$/mois. 842-2822

CINÉASTE PARTANT pour l'étranger sous-louer splendide app. quartier St-Louis, toutes commodités. 288-9454

CONDOS A PIERREFONDS
4% avec foyer 575 \$
Sans foyer 550 \$ Occupation nov. 926-5610 — 624-3995

LOFT Prestigieux, style victorien, tout rénové, 950 pi. ca., foyer, stationnement, près métro BERN-UMAM. 850 \$ Après 19h. 733-7372

LONGUEUIL 550 DESMARCHEAUX
3% - 4%, style condo, près bas plein air. 647-4746

166 App. et log. à louer

MÉTRO ANGRIGNON Face parc. Bloc, 2 min. métro, 10 min. centre-ville. Luv. rénové, tapis. Tranquille. 2675 Trinitaire. 4% 766-6121.

MÉTRO VIAU: 7% - 4%, grands app., bien rénové, pièces fermées, balcons, tranquilles ensoleillées. 255-5660

MTL NORD, 4% tranquille, balcon, ensoleillé, stationnement, près centre d'achat, commodités, libre. 620-7546.

N.D.G., ave Beaconsfield, 7% haut de duplex, peinture fraîche, cheminée, boiserie chêne, installation lav./séc., 800\$, après 5h. 488-2961.

OUTREMONT coin Champagne et Bernard, 4% à louer.
276-7354

OUTREMONT
50, Wilodale, Ascenseur, chauffés, 2%, 3%, 4%, 849-7061.

OUTREMONT: De l'Épée coin St-Joseph 5% rénové, cuisinière/ frigo four. 695 \$ Imm. 274-9932

OUTREMONT: Rockland, Beau 4%, propre, cuisinière/ frigo, lav/séch., moquette, clair, tranquille. Libre imm. 590 \$/mois. 271-3117 ou 286-0104 (Normand Smith).

OUTREMONT
Davaar, entre-sol 5% et aussi haut duplex, 9% 963-4140, 654-6193.

PLATEAU Grands 4% neufs, de prestige, style condo, sur 2 étages, 2 toilettes, armoires en chêne, garage intérieur optionnel. 485 \$ et 625 \$ Décembre. 277-0186.

PLATEAU Rue Chambord, 4%, 2e, entrées lav/séch. 2 chambres fermées. Libre fin novembre. Références exigées. 600 \$ 528-1003, soir.

PLATEAU, design 1990, 5285 Marquette près Laurier. Beau grand 3%, autotels 4%, grande s/bains, 1 chambre à coucher fermée, entrée lav/séch., grand salon, beaucoup de rangement. Bois franc, à partir de 450\$. 527-6398.

QUARTIER ST-LOUIS: 3% tout rénové, ensoleillé, 1ère occupation.
550 \$/mois. 288-9454

ROSEMONT: Métro Iberville, 4% fermé, bas duplex, jardin, lav/séch., propre. 510 \$, 1er déc. 729-7899

STE-FOY, grand 6% chauffé, non-meublé, 5 min centres comm., 2 min des pentes, 625\$, libre imm. 418-628-9180.

U de M. / ED-MONTPELIER: Supérieurs 4% - 3%, meublés, à partir de 245 \$ /sem. 735-7528, 273-2752, 343-5973

164 App. et log. à partager

OUTREMONT Duplex à partager, 2 salles de bains. Références. 738-1886, 272-4682.

167 À louer hors frontières

BEVERLY BEACH Maison équipée, 4 minutes de marche de la mer, 5 minutes des golfes. Libre décembre janvier. (514)350-2422.

FREEPORT 1 studio du 22 déc. au 5 jan. 2 studios, du 19 jan. au 12 fév. 30 \$/sem. 937-2678 a.m., 433-1221 p.m.

VENCE, Côte d'Azur, 2% tout équipé pour déc. à partir de mai '91, sem./mois/saison. Prix spéciaux, 667-9630

C.D.N. près Ridgewood. Meublé, 3%, chauffé, garage. Jusqu'à 30 vol. 700 \$/mois. 342-7349, 935-010.

C.D.N. Snowden, 4%, rénové, équipé. 738-8221.

CARRÉ ST-LOUIS Sur parc, propre 4%, avec cour. 625 \$ Pour personnes tranquilles. 842-4522

CENTRE-VILLE, 1706 St-Christophe, 3% s/sol, près métro Bern-Uqam, propre. 2608, 632-0627.

CENTRE-VILLE
Grand 3% à sous-louer, de jan. à avril 91. 630 \$/mois. 842-2822

CINÉASTE PARTANT pour l'étranger sous-louer splendide app. quartier St-Louis, toutes commodités. 288-9454

CONDOS A PIERREFONDS
4% avec foyer 575 \$
Sans foyer 550 \$ Occupation nov. 926-5610 — 624-3995

LOFT Prestigieux, style victorien, tout rénové, 950 pi. ca., foyer, stationnement, près métro BERN-UMAM. 850 \$ Après 19h. 733-7372

LONGUEUIL 550 DESMARCHEAUX
3% - 4%, style condo, près bas plein air. 647-4746

168 A vendre hors frontières

FLORIDE/DALE VILLAGE
10 km. de la mer à Hollywood, maison mobile double, meublée, florida room, 4 ch. c., 3 s/bains, 110 000 \$ US. 514-889-2357, 514-889-4829

FORT LAUDERDALE
Luxueux bungalow, 9 pièces, garage, piscine, arbres fruitiers, 115 000 \$ US. 353-4613.

LAC LAUDERDALE (Lauderhill), condo meublé, 2 c.c., 2 s/bains, piscine, golf, 58 000 \$ U.S., après 18h: (514) 478-5509

FORT LAUDERDALE 40% à 4%, 2 chambres, 2 s/bains, sur golf. Piscine. 45 000 \$ US. (305)485-4029

FRANCE Site exceptionnel. Hôtel-restaurant XXX - bungalows (40), bord mer Méditerranée sur prop. 1 hectare, à 8 km. Aéroport Inter. 15 min. centre-ville. Contactez H. Brown, FAX: 416-733-2438

168 A vendre hors frontières

LA LOUER LACHINE Espace de 10 000 p.c., comprenant 7 000 p.c. d'usine, hauteur libre de 30 pi., 2 portes d'accès de 12 x 20 pi. Tarif très abordable. Situé dans le Parc Industriel, près de Côte-de-Leslie. Occupation 1er octobre 1990. Tél. 635-5740, rendez-vous Dave Chaudry.

PLATEAU MONT-ROYAL
A bas, 1 000 à 5 000 p.c., béton, cyclisme, 600 volts, qual. 1er mois gratuit. 270-4027.

269 Propriétés commerciales

BÉCANCOUP. Bâtisse commerciale à vendre sur grand terrain 306 x 256 (11) unités de motel + prop. 30 x 30, 5 pièces, attaché à bâtisse commerciale 55 x 35, idéale pour dépanneur. Secteur résidentiel en pleine expansion, secteur St-Grégoire, près Trois-Rivières. 270 000 \$. (819) 374-3619

ST-HUBERT près Sherbrooke
Petite bâtisse pour professionnels, à vendre ou à louer, comptant minime. 465-5426, 844-4264

275 Locaux à louer

1460 AVE DE LASALLE
Centre-est, 900 p.c. à louer, ciment 7 pi. 650 \$/mois. Libre. 866-2282.

À 7 MINUTES du centre-ville. Rouen & Bennett, face au Stade Olympique. Bâtisse neuve. Commercial et industriel. Léger. Nombreux avantages. 252-8705.

P.A.T. RUE N.-DAME
Face église Ste-Germaine, local, coin 900 p.c. poss. entreposage, stat. 600\$/mois, 642-1984.

A REPENTIGNY - PLACE CHERRIER
313 N. Dame, centre bien fréquenté, 2 magasins à louer. 1145 - 1450 p.c. stat., libres imm. prix + conditions nég. 352-1185, 351-9219.

BEAUBIEN Est 6903, local 1500 p.c. ca., demandez M. Paquette, voir 322-4800, après 18h. 257-1970.

LAVALL, parc industriel St-V de Paul, 3555 p.c. ca., 500 ampères, 961-4721

LAVALL: Coin Curé-Labelle, St-Martin 1703-2132 — 1-774-1952

MARCHE AUX PUCES DE L'ARTISAN
Ouvert du jeudi au dimanche. Kiosques pour vente: journée ou mois. MICHEL, 8900, St-Laurent. 967-8464

MONTREAL-NORD
Local magasin, 1 500 p.c. Libre imm. Bon prix, stat. 323-3001

283 Commerces à vendre

ATTENTION GENS SPORTIFS! Commerce super intéressant à Lachute, centre de conditionnement physique NAUTILUS + poids et altères, pas de compétition, faites une offre. 1-562-8702

168 A vendre hors frontières

MIAMI NORD, condo 3%, 1100 p.c. ca., peut coucher 6 pers., meublé, près plage. Inf. Claude ou Constance: 819-758-8368 (jour), 819-758-0015 (soir).

VENEZUELA Vente rapide. Chalet 2 pas de la plage. 18 000 \$ 455-6842.

251 Bureaux à louer

CLINIQUE MEDICALE ST-LAURENT
960, Ste-Croix Côte-Vertu 300 à 1800 pi car. Radiologie et pharmacie sur place.
766-8661

251 Bureaux à louer

Les industries BDL inc.
3455 Côte Des Neiges, Suite 206
Montréal, Qué., H3H 1T6

4929 JARRY (entre Lacordaire & Viau) bureau professionnel 1000 pi ca., neuf, chauffé, éclairé, air clim., 323-7972.

A LOUER CENTRE-VILLE: 3 500 p.c. dans immeuble victorien sur Avenue des Pins-O. M. Perris, 875-4240

BOUL. ST-JOSEPH 1 500 p.c. Belles boseries, vitraux. Bureau et/ou résidentiel. 738-4465, 738-6800.

BUREAU PSYCHOTHERAPIE
A partager, 150\$/mois, près métro Beaudry, 273-9950.

BUREAU A PARTAGER ou à sous-louer pour professionnels/leis. Boul. St-Laurent près Laurier. 273-4592.

DANS CENTRE PROFESSIONNEL
LASALLE. Prix spécial. 2 bureaux. 486 pi ca. + 561 pi c., chauffé, climatisé, ascenseur. Inf. 493-0805.

ESPACE À LOUER Près aéroport Sherbrooke. 1 700 p.c. Rénov. air clim. St-Denis, 2091. 843-6698 entre 17h-23h.

FACE PARC LAFONTAINE
Pour bureau ou clinique, 800 p.c. ca., 700\$/mois. 843-6760.

MÉTRO H. BOURASSA
300, 800 et 1800 p.c. à l'off. Climatisé, chauffé, aménagement. 1024-6308, 1087, Millen, coin Gouin, 465-6308.

MONTREAL A.V. N.D.G.
700 pi ca. (4 ch.) Idéal pour avocat, médecin, architecte. 486-9074

PIERREFONDS 4789, bord des Sources, 1 800 p.c., 2e étage, ensoleillé, climatisé. Libre. 484-5557.

SHERBROOKE Près Cadillac, idéal professionnel ou technicien, près métro + tous serv. Gérald Delorme, 327-5735. Réalt Executives Plus ctri.

ST-LAURENT Près Mont-Royal, 1 000 à 5 000 p.c. ca., tout incl. 7 \$/pi ca. Ensembles, grand stat. Côté en main. 618-733-1228

259 Espaces commerciaux à louer

COIN L'ACADIE & Côte-Vertu. 1 000 à 20 000 p.c. Bur. exécutifs, serv. complets, grand stat. Côté en main. 618-733-1228

LASALLE Nouveau complexe industriel. 7220 CORDNER, 1 800 à 27 000 p.c. + Espace commercial, poss. industriel. 2035 LAPIERRE, 2 000 p.c. + plus. T. b. taux. Ctr. Protégés. 367-5022, 363-9037

N.D.G. Très bon lieu, idéal, foyer raisonnable. Basse local commercial, idéal pour magasin ou professionnels. Possibilité 1 000 p.c. ou + avec grand s/sol. 393-1222

RUE ONTARIO, près Bennett, près parc, marché, stade + métro. Locaux neufs 4 000 p.c. ou moins. 477-1621.

268 Espaces industriels à louer

A LOUER LACHINE Espace de 10 000 p.c., comprenant 7 000 p.c. d'usine, hauteur libre de 30 pi., 2 portes d'accès de 12 x 20 pi. Tarif très abordable. Situé dans le Parc Industriel, près de Côte-de-Leslie. Occupation 1er octobre 1990. Tél. 635-5740, rendez-vous Dave Chaudry.

PLATEAU MONT-ROYAL
A bas, 1 000 à 5 000 p.c., béton, cyclisme, 600 volts, qual. 1er mois gratuit. 270-4027.

269 Propriétés commerciales

BÉCANCOUP. Bâtisse commerciale à vendre sur grand terrain 306 x 256 (11) unités de motel + prop. 30 x 30, 5 pièces, attaché à bâtisse commerciale 55 x 35, idéale pour dépanneur. Secteur résidentiel en pleine expansion, secteur St-Grégoire, près Trois-Rivières. 270 000 \$. (819) 374-3619

ST-HUBERT près Sherbrooke
Petite bâtisse pour professionnels, à vendre ou à louer, comptant minime. 465-5426, 844-4264

275 Locaux à louer

1460 AVE DE LASALLE
Centre-est, 900 p.c. à louer, ciment 7 pi. 650 \$/mois. Libre. 866-2282.

À 7 MINUTES du centre-ville. Rouen & Bennett, face au Stade Olympique. Bâtisse neuve. Commercial et industriel. Léger. Nombreux avantages. 252-8705.

P.A.T. RUE N.-DAME
Face église Ste-Germaine, local, coin 900 p.c. poss. entreposage, stat. 600\$/mois, 642-1984.

A REPENTIGNY - PLACE CHERRIER
313 N. Dame, centre bien fréquenté, 2 magasins à louer. 1145 - 1450 p.c. stat., libres imm. prix + conditions nég. 352-1185, 351-9219.

BEAUBIEN Est 6903, local 1500 p.c. ca., demandez M. Paquette, voir 322-4800, après 18h. 257-1970.

LAVALL, parc industriel St-V de Paul, 3555 p.c. ca., 500 ampères, 961-4721

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Pour une Communauté économique canadienne

Le Parlement serait élu au suffrage universel, mais doté dès le départ du pouvoir législatif

JEAN-YVES GRENON

Diplomate à la retraite et ancien ambassadeur, l'auteur enseigne à l'Université Laval et à l'Université canadienne en France

DEVANT la montée des puissances économiques régionales dans le monde, l'indivisibilité de la souveraineté classique est en passe de perdre sa pertinence. Le temps n'est-il pas propice à une nouvelle forme de « gouvernement » chargé de gérer l'espace canadien, en alliant l'interdépendance économique — incontournable — avec l'indépendance indispensable dans les autres domaines porteurs de valeurs fondamentales de civilisation propres à chaque peuple ?

Remplacer le gouvernement fédéral

La désaffection envers le système fédéral s'explique, en partie, par le fait qu'il a été largement géré au moyen de réactions successives aux perpétuelles confrontations fédérales-provinciales ou interprovinciales. L'échec récent de l'entente négociée en vue d'abolir les barrières commerciales entre les provinces en est un exemple cuisant. Pour échapper à cette défilante escalade de la confrontation, entre « partenaires » de puissances inégales, il convient de songer sérieusement à l'institution d'une « Communauté économique canadienne » (CÉE), inspirée en bonne partie de la CEE, principalement dans son caractère supranational, objectif et non discriminatoire.

Cette « Communauté économique canadienne » (CÉE) remplacerait le gouvernement fédéral au terme d'une période transitoire d'au plus trois ans. Ses institutions siègeraient dans la région Hull-Ottawa et travailleraient dans les deux langues officielles. L'uniformité actuelle serait son drapeau. La CÉE serait composée de gouvernements participants (États, États-région, ou autres formules) dont les pouvoirs seraient semblables. La CÉE bénéficierait de la personnalité de droit international, comme la CEE, laquelle exerce le *treaty-making power* dans les domaines de sa compétence (comme par exemple au GATT) et celui du droit de légation, comme tout État souverain.

À l'instar de la CEE, mais avec

certaines différences fondamentales, la CÉE comprendrait un Parlement, une Commission, un Conseil et une Cour. Le Parlement serait élu au suffrage universel, comme l'est le Parlement européen. Toutefois, contrairement à celui-ci, le Parlement de la CÉE serait doté, dès le départ, du pouvoir législatif, pouvoir qui échappe (encore) au Parlement européen (un déficit démocratique important). Les lois communautaires seraient adoptées par une majorité très élevée, à déterminer. Les députés viendraient de toutes les régions composantes. Ils détiendraient aussi le pouvoir budgétaire (la CÉE s'autofinancant par des « ressources propres », comme le fait maintenant la CEE). Comme dans celle-ci, le Parlement de la CÉE aurait le pouvoir de renverser la Commission par un vote de censure.

La CÉE serait composée de gouvernements participants (États, États-région, ou autres formules) dont les pouvoirs seraient semblables

La Commission, motrice et gestionnaire de la CÉE, comprendrait une dizaine de commissaires, proposés par les gouvernements participants mais nommés par le Parlement, seul autorisé à les révoquer. Ces commissaires, appuyés par un vaste Secrétariat de fonctionnaires communautaires, seraient complètement indépendants des Gouvernements, de manière à agir en toute crédibilité, avec objectivité et sagesse, au sein bien-être communautaire, en arbitrant les intérêts divergents d'une manière équitable, ce qui, à terme, serait rentable pour tous. Leurs décisions seraient arrêtées par voie de consensus.

Comme pour la CEE, seule la Commission aurait le droit de proposer (au Parlement et au Conseil) les lois communautaires et elle en serait responsable au Parlement comme un cabinet ministériel. Elle

aurait également un pouvoir délégué de réglementation et, comme dans la CEE, elle serait le « gendarme » du système qu'elle aurait pour seule mission de faire respecter et progresser.

Quant aux « intérêts vitaux » des gouvernements participants, ils s'exprimeraient au sein du Conseil, composé de ministres à temps plein (à l'occasion de premiers ministres) représentant les gouvernements mais dans une perspective communautaire. Leurs pouvoirs seraient assez étendus, mais principalement à caractère délibératif et consultatif (contrairement au Conseil de la CEE qui, lui, va jusqu'à détenir le pouvoir législatif, ce qui en fait un organisme largement intergouvernemental, au détriment, on le reconnaît à Bruxelles, de la démocratie). Le Conseil aurait un rôle important dans l'orientation de la Communauté et pourrait aussi proposer des modifications législatives.

La Cour suprême actuelle serait transformée en Cour de justice communautaire semblable à celle de la CEE, avec comme mandat d'interpréter uniformément et de faire appliquer (directement) le « nouvel ordre juridique » économique qui, comme dans la CEE, découlerait de la CÉE.

Enfin, il serait institué un Comité économique, à caractère consultatif, semblable à celui de la CEE.

Les compétences de la CÉE

Pour remplir sa mission, la CÉE se verrait attribuer (et non simplement déléguer) les compétences voulues en fonction du « principe de subsidiarité », en vertu duquel la Communauté ne doit se voir attribuer que les compétences qu'elle peut mieux exercer que ses gouvernements participants pris individuellement. C'est la pierre angulaire de la CEE, laquelle comporte aussi sa dynamique propre, mais limitée, conformément à l'article 235 des Traités du Rome. La consolidation d'un grand marché commun *à mari usque ad mare* entraînerait l'adoption des quatre libertés de circulation (biens, services, personnes, capitaux) sur lesquelles repose la CEE. En plus d'une politique commerciale commune — propre à une union douanière — et à une monnaie unique, la CÉE pourrait adopter des politiques communes (ou harmonisées) en matière de



Les institutions de la Communauté économique canadienne siègeraient dans la région de Hull-Ottawa et travailleraient dans les deux langues officielles.

transport, de conjonction, de concurrence, d'environnement, de développement régional, de recherche, etc.

L'exercice de ces compétences communautaires devrait se faire dans le respect des intégrités politiques, culturelles et sociales propres aux citoyens de chaque gouvernement participant, cela va de soi. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la CEE a elle-même (re)mis en honneur la pratique de la « directive » (plus souple que le « règlement ») ainsi que la « reconnaissance mutuelle » des normes et techniques. La politique étrangère et de défense serait en bonne partie, mais pas exclusivement, « communautarisée ». On tiendrait compte en particulier des engagements commerciaux, comme ceux du GATT et du libre-échange canado-américain.

Un accord soumis à un référendum

Afin de lui conférer toute sa légitimité démocratique, l'accord fondateur de la CÉE serait soumis à un référendum auprès de tous les Canadiens. Il serait conclu pour une pé-

riode illimitée, avec la possibilité pour tout gouvernement participant de le dénoncer unilatéralement, après un préavis raisonnable d'au moins un an.

L'exercice en commun d'une partie de la souveraineté économique dans un cadre juridique communautaire, impartial et non discriminatoire, est devenu en Europe une formule moderne profitable, à terme, pour tous ses membres. Le projet esquissé à grands traits ci-dessus s'en inspire et n'a d'autre objet que de susciter une réflexion préliminaire, dans un esprit ouvert à l'innovation; il est moins téméraire qu'on pourrait le croire. D'ailleurs, les Provinces maritimes semblent l'avoir déjà compris en lançant l'idée d'une communauté économique entre elles.

En conclusion, il est fort probable que d'ici l'an 2000 la prospérité du plus grand nombre passera inévitablement par la gestion commune de grands ensembles économiques concurrents et les identités nationales et culturelles ne s'en porteront que mieux. L'Europe de la CEE en est une preuve irréfutable.

L'État et les mutuelles d'assurance

CLAUDE CARDINAL

L'auteur est avocat

LE COMITÉ du financement des mutuelles d'assurance créé au printemps dernier et présidé par M. Raymond Garneau, président de l'Industrielle-Alliance, a remis son rapport à la ministre Louise Robic.

Ce rapport propose essentiellement le financement des mutuelles d'assurance par l'émission d'obligations souscrites par une Corporation de financement constituée pour cette seule fin. Cette Corporation emprunterait le capital nécessaire au moyen d'obligations à long terme bénéficiant de la garantie gouvernementale.

L'appel à des capitaux extérieurs a des limites

Il y aurait long à dire sur le financement des compagnies mutuelles d'assurance. Rappelons que la loi 75, adoptée par le Québec en 1984 (et qui amorçait le décloisonnement des institutions financières au Québec) fournissait une solution à ce problème en autorisant l'émission d'actions privilégiées par les Mutuelles. La Laurentienne a été la seule à se prévaloir de cette disposition.

Les restructurations fréquentes du Groupe La Laurentienne de même que la constitution de holdings en aval par plusieurs assureurs québécois (autorisés également par la loi 75) avaient pour but de faciliter l'apport de capitaux. Cependant, ces holdings ont aussi eu pour conséquence la cession de participation dans la propriété des filiales à des actionnaires parfois étrangers, à défaut de trouver au Québec les sources de capitaux suffisantes.

Mais l'appel à des capitaux extérieurs a une limite, soit celle de la perte de contrôle des filiales. Une Mutuelle se doit d'être capable de soutenir par ses capitaux ses filiales, à défaut de quoi, inévitablement, ou elles passeront entre d'autres mains, ou leur expansion sera stoppée.

Le rapport vise justement à combler les besoins des Mutuelles elles-mêmes pour leur donner les moyens financiers de leur développement et de celui de leurs filiales.

La garantie gouvernementale

Ces obligations de la Corporation et des Mutuelles emprunteuses auraient une durée de 15 ans. À défaut d'émettre des actions privilégiées (trop coûteuses depuis la réforme fiscale de juin 1987) ou des actions ordinaires (ce qu'une Mutuelle ne peut faire), on obtient la permanence du capital par des obligations de longue durée. Sans doute ces obligations seront-elles alors considérées comme du capital pour les fins des tests de solvabilité.

On ne pouvait faire mieux sans remettre en cause la nature des mutuelles. Mais, celles-ci n'étant pas toutes en mesure d'émettre des titres à des taux avantageux et à des coûts abordables, le rapport propose la garantie gouvernementale, transformant des titres de dette privés en titres de dette parapublics.

L'État est donc l'instrument-clé. À défaut de contribution en capital ou de rabais d'impôt comme le REA, on requiert la garantie étatique.

L'inspecteur général des institutions financières trouvera dans la Corporation de financement un allié pour la surveillance des compagnies mutuelles d'assurance qui auront recours à ce financement à long terme, celles-ci devant justifier auprès de la Corporation leurs besoins, leurs projets et leur capacité de payer.

Une mesure qui entamerait l'autonomie des mutuelles

Verra-t-on un jour la Corporation imposer des mesures de redressement, la nomination d'inspecteurs ou encore la verra-t-on porter des jugements sévères sur les dirigeants à l'occasion de difficultés de remboursements ou de refus de financement, ou enfin la verra-t-on exiger la fusion ?

Une chose est certaine, ce type de financement, avec la garantie assortie, est susceptible d'entamer l'autonomie des mutuelles qui y recourront. Ont-elles le choix, si elles veulent demeurer mutuelles ?

Pourtant le gouvernement souhaitait que les compagnies d'assurance, par le biais d'un fonds de garantie qu'elles ont constitué, régissent elles-mêmes les règles de solvabilité les concernant. C'est la mode de l'autoréglementation. Il semble bien qu'il lui faudra faire un peu plus. Peut-être se permettre de refuser ? Je ne le crois pas.

LES MALADIES MENTALES

COMPRENDRE C'EST FONDAMENTAL

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

Précarité, quand tu nous tiens !

« Ce que l'on reproche le plus à nos aînés, c'est qu'ils se foutent carrément de nous »

LIBRE OPINION

FRANCIS KELLY

L'auteur complète une maîtrise en science politique à l'Université de Montréal

Ma génération / N'a plus d'histoire à raconter / N'a que des rêves à inventer / Sans illusion

PENDANT que les Ariane Émond de ce monde — vous savez, ces « babyboomers » qui croient que l'Histoire commence et doit se terminer avec eux — se mettent dans tous leurs états dès qu'on les accuse d'être collectivement responsables des maux de notre société (i.e. LE DEVOIR, 03-10-90), toutes les données depuis quelques années montrent, à qui veut bien voir, que l'avenir de la jeunesse québécoise (la génération sacrifiée) est en péril.

Autopsie du problème

Alors que le Québec sort à peine d'une période de croissance économique dite « remarquable », et que des signes clairs nous indiquent que l'économie entre (est) en récession, les jeunes sont en droit de se demander comment il se fait qu'ils n'ont pu — et ne pourront dans un avenir rapproché — prendre la place que nos élites actuelles nous promettaient tant.

La problématique de la précarité de l'emploi chez les jeunes n'est pas un phénomène conjoncturel, mais plutôt une tendance structurelle qui tend vers l'établissement d'une société duale, où l'on retrouve deux types d'emplois : les bons (occupés en majorité par des « babyboomers ») et les mauvais (relégués aux femmes et surtout aux jeunes).

Si règle générale lors des révolutions ce sont les générations suivantes



Le chômage frappe plus durement les jeunes.

tes qui jouissent des privilèges qu'elles apportent, au Québec, ce sont nos révolutionnaires mêmes qui en ont profité pleinement. Quant aux sacrifices, ils allaient être reportés à la postérité.

Les racines de « notre » problème sont, bien sûr, nombreuses et variées. Néanmoins, nous pouvons dès maintenant en identifier quelques-unes :

— la principale cause est d'ordre démographique. Nous n'avons pas le poids du nombre pour culbuter la génération qui nous précède et imposer nos conditions, comme ils ont pu si bien le faire ;

— ensuite, l'arrivée massive des femmes du baby-boom sur le marché du travail est venue, au cours des années 70, restreindre la place actuelle des jeunes — ce n'est pas un

jugement de valeur, mais un constat ;

— la syndicalisation outrée d'une partie de cette génération nous affecte également, je pense ici en particulier aux conventions collectives à double échelle salariale (les clauses orphelines) ;

— enfin, un ensemble de facteurs sociaux-culturels (par exemple, la dévalorisation des diplômes — qui pourtant sont décernés selon des critères établis par ces mêmes « babyboomers »... étrange !). Depuis plus d'une décennie, les emplois précaires et le chômage affectent beaucoup plus durement les jeunes que les autres strates d'âges (sans compter les jeunes assistés sociaux). Leur situation sur le marché du travail s'est aggravée et en elle-même, et en comparaison avec celle des adultes.

Selon Statistique Canada, le portrait-robot du travailleur précaire est celui d'une femme de 25 à 45 ans, ayant des enfants. En effet, 22 % des femmes présentes sur le marché du travail occupent aujourd'hui des emplois à temps partiel au Québec (7 % des hommes). Cependant, cet écart entre les sexes devient plus petit chez les jeunes (moins de 25 %), alors que 27 % des hommes et 35 % des femmes travaillent à temps partiel. Bref, des 50 000 nouveaux emplois précaires créés au pays depuis le début de 1990 (54 % des nouveaux emplois), la moitié a été obtenue par des jeunes.

Le reflux des jeunes

Dans son rapport déposé en février dernier, le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) déplorait cette omniprésence du travail précaire chez les jeunes (occasionnel, à temps partiel, à contrat, à la pige et saisonnier). Le Conseil soulignait alors qu'en plus de représenter une nuisance réelle au renouvellement de la force de travail, la précarité provoque, dans cette partie de la population, une vision à long terme du travail très peu développée.

L'économiste Pierre Fortin a déjà montré que le taux de chômage des jeunes est constamment supérieur à celui de l'ensemble de la population active, et cet écart s'accroît encore. La pénurie d'emploi jointe à une discrimination systématique du marché du travail, tant dans l'embauche que pour les mises à pied, augmente le reflux des jeunes en période de récession et restreint leur entrée en période de reprise.

Lors de la récession de 1981-1982, on a estimé que les jeunes, qui composaient alors le quart des travailleurs, ont supporté 60 % des pertes d'emplois. Qui plus est, alors que le groupe des 15-24 diminue, l'emploi décroît plus vite ; pour les 25 ans et plus, c'est l'emploi qui croît moins vite que la population.

Quoi qu'il en soit, le nombre offi-

ciel de jeunes chômeurs sous-estime le phénomène réel, non seulement à cause du très grand nombre forcé à occuper un emploi précaire, mais aussi parce qu'une bonne fraction de ceux qui sont disqualifiés de cette catégorie, sont tout de même prêts à travailler.

Après nous le déluge !

Notre génération se sent ainsi coincée et même, à tort, coupable. Coupable de quoi ? De n'être tout simplement pas né dans le bon moment. En réalité, ce que l'on reproche le plus à nos aînés, c'est qu'ils se foutent carrément de nous : « Après nous le déluge », nous dit-on.

Cette prise de conscience de ce qui nous différencie des « babyboomers » nous permet, sans remords, de pointer du doigt ceux qui bloquent l'évolution sociale et économique de toute une génération. Le philosophe Jacques Dufresne concluait récemment que « la grande et puissante machine politico-économique de la Révolution tranquille a le plus urgent besoin d'être réanimée [...] du moins en ce qui a trait à la responsabilité à l'égard des jeunes et au sens du lointain, qui sont les deux principaux signes de la vitalité d'une nation ».

Au fond, notre génération ne souhaite pas partir à la chasse à l'éléphant — elle a bien d'autres chats à fouetter. Cependant, elle cherche à faire comprendre à ces pachydermes que leur avenir est étroitement lié aux nôtres. En effet, il n'est pas exclu que les descendants de cette puissante cohorte soient incapables, ou même refusent, de supporter le coût des « babyboomers » vieillissants.

À l'heure de la Commission parlementaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (où l'absence de jeunes est très significatif), le nouveau projet de la société québécoise existe pourtant : l'équité envers la jeune génération est un défi de taille.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'Information générale : Josée Boileau, François Brousseau, Jean Chartier, Yves d'Avignon, Guy Ferland, Jean-Denis Lamoureux, Jacques Grenier (photographe), Louis-G. L'Heureux, Caroline Montpetit, Bernard Morier, Isabelle Paré, Clément Trudel ; à l'Information culturelle : Angèle Dagenais, Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrovski ; à l'Information économique : Robert Dutrisac, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte ; à l'Information politique : Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et editorialiste à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulton (politique internationale), Laurent Soumis (politique municipale), aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Jean-Pierre Proulx (éducation), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle (clivistes), Denise Babin (secrétaire à la rédaction), Suzanne Marchand (adjointe à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Marion Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Michèle Alie (directrice), Jacqueline Avril, Christiane Benjamin, Caroline Bourgeois, Francine Gingras, Johanne Guibeau, Lucie Lacroix, Christiane Legault, Lise Major

(publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes), Caroline DeHamel (graphiste), Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables), Jeanne Carmel, Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Louis Huot, Jean-Guy Lacas, Rachel Leclerc-Vienne, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Isabelle Baril. LE TIRAGE Monique L'Heureux, Lise Lachapelle. LES ANNONCES CLASSÉES Patrick Koczan (coordonnateur), Marie-Hélène Aharie, Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Christiane Vaillant. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de Imprimeries Quebecor Inc., 612 ouest rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, 33-Laurent, Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS : 003708) is published daily by l'Imprimerie Populaire Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.